



Conseil Municipal du Jeudi 19 avril 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 19 avril, à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Daniel FERELLOC, 1^{er} Adjoint, Jean-Yves VAUCELLE, 3^{ème} Adjoint, Isabelle NEDELEC, 4^{ème} Adjointe, Alain CUEFF, 5^{ème} Adjoint, Thierry COLAS, 6^{ème} Adjoint.

Mmes et MM. Yves GOARZIN, Ghislaine BERGOT, Arthur QUEMENEUR, Anne GUIZIOU, Nadine YVEN, Agathe ARZUR, Matthieu SEITE, Marina CARCAILLET, Odile LEON, Nicolas LAFORGE, Anne LAGADEC, Pascal MARIOLLE, Nathalie LANCIEN, Michel CADOUR.

Assistaient également à la réunion :

Marie-Anne FAUDEIL, Directrice générale des services.

Absents excusés :

Anne CARRO	qui a donné procuration de vote à	Thierry COLAS
Nadine VOURC'H	qui a donné procuration de vote à	Alain CUEFF
Henri LE SIOU	qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Gilbert QUENTEL,	qui a donné procuration de vote à	Jean-Yves VAUCELLE
Valérie KOULMANN	qui a donné procuration de vote à	Nadine YVEN
Dominique BLANCHARD	qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Lionel BEGOC	qui a donné procuration de vote à	Agathe ARZUR
Sophie GUIAVARCH	qui a donné procuration de vote à	Marina CARCAILLET
Anne-Sophie MORVAN	qui a donné procuration de vote à	Daniel FERELLOC

Secrétaire de séance :

Marina CARCAILLET

La convocation à la présente réunion a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le jeudi 12 avril 2018.

Nombre de conseillers :
en exercice..... 29
présents..... 20
votants.....29

S O M M A I R E

CM 2018/31 Approbation du programme de travaux 2018 de proximité voirie et espaces verts	3
CM 2018/32 Vente du lot A2 du lotissement « les résidences de Kermengleuz »	4
CM 2018/33 Subvention associations et aides aux activités scolaires 2018	5
CM 2018/34 Subventions exceptionnelles	6
CM 2018/35 Subvention 2018 Agora	7
CM 2018/36 Avenant prorogation et subvention 2018 EMDG	8
CM 2018/37 Subvention exceptionnelle EMDG – Aide à l’emploi	9
CM 2018/38 Subvention 2018 ALSH « Les Flamboyants »	9
CM 2018/39 Participation financière 2018 – syndicat intercommunal du vélodrome Brest Ponant Iroise	10
CM 2018/40 Tableau des effectifs	11
CM 2018/41 Convention avec le COS	12
CM 2018/42 Mandat au centre de gestion pour procédure de mise en concurrence, dans le cadre de l’étude de passation d’une convention de participation dans le domaine de la prévoyance des agents	13

Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de désigner Madame Marina CARCAILLET comme secrétaire de séance, elle procède à l'appel.

Monsieur Le Maire rend hommage au Colonel Arnaud BELTRAME.

Il remercie le groupe d'opposition d'avoir reconnu au travers de la lettre d'Idéo distribuée dans les boîtes aux lettres que l'association qui les soutient est une association politique.

Il s'étonne de leurs propos au sujet du soi-disant constat d'échec de la politique de sécurité mise en place sur la commune et leur demande pourquoi ils n'ont pas questionné la gendarmerie qui s'était déplacée pour présenter l'audit réalisé avant mise en place de la vidéo protection.

Madame Anne LAGADEC demande un droit de réponse et informe Monsieur Le Maire que les élus de l'opposition ne peuvent répondre au nom de l'association IDÉO sur les articles écrits par l'association.

Le compte rendu intégral de la séance du 20 février 2018 est adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée du premier point :

CM 2018/31 **Approbation du programme de travaux de proximité 2018 voirie et espaces verts sur la commune de Guilers**

Monsieur Daniel FERELLOC donne lecture de la délibération suivante :

Brest métropole a mis en place en 2014 un nouveau système de gouvernance innovant autour de la gestion de l'espace public. Ce système, organisé autour de trois territoires et décrit dans un contrat de proximité territoriale, a été approuvé en 2015 par l'ensemble des huit communes de la métropole.

Le dispositif de gouvernance a fait l'objet d'une évaluation annuelle lors du Comité de dialogue territorial du 27 mars 2018. La commune fait partie du secteur Nord.

Liste des annexes :

[Annexe 1](#) : Dispositif prévoyant les modalités et les outils mis en œuvre afin de fluidifier les relations entre les communes et la métropole

[Annexe 2](#) : Rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes pour l'année 2016

[Annexe 3](#) : Bilan 2017 de l'outil « Relations aux administrés »

Il convient de présenter au conseil municipal le programme des travaux prévus pour l'année 2018 :



Programmes de proximité voirie/espaces verts année 2018 -
commune de Guilers

Territoire Nord

Commune	Voirie à l'entreprise Programme 382		Voirie-régie Programme 179		Espaces Verts Programme 817	
	Opération	Nature	Opération	Nature	Opération	Nature
Guilers	Dotation	74 323	Dotation	135 962	Dotation	
	Rue Lemonnier	Aménagement	Rue Lucie Randoïn	Réfection de trottoirs	Square de Kermonfort	Aménagement de l'aire de jeux (mobilisation des crédits 2016-2019)
			Rue Guy Ropartz	Réfection de chaussée		
			Route de pont Cabioch	Réfection de trottoirs		
			Rue de Pen ar Choat	Construction de trottoirs		
			Kergomard (EPAHD)	Réfection de trottoirs		
			Rue René Guy Cadou	Réfection de trottoirs		
			Rue de Mezantellou	Construction de trottoirs		

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, après avis des commissions compétentes, de prendre connaissance des annexes listées ci-dessus et d'approuver le programme prévisionnel de travaux de proximité pour l'année 2018.

Commission plénière du 12 avril 2018 : La commission a pris connaissance du dossier.

Monsieur Le Maire intervient et remercie le personnel du service urbanisme-voirie pour leur implication et leur réactivité auprès des administrés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend connaissance des annexes listées ci-dessus, et approuve le programme prévisionnel de travaux de proximité pour l'année 2018.

CM 2018/32 **Vente d'un lot du lotissement Les Résidences de Kermengleuz**

Monsieur Daniel FERELLOC donne lecture de la délibération suivante :

Le permis d'aménager du lotissement communal dénommé « Les Résidences de Kermengleuz », a été approuvé le 09 août 2016 pour la création de 22 lots destinés à de l'habitat individuel, puis modifié et approuvé le 19 juin 2017 pour la création de 4 lots supplémentaires.

Les lots sont issus d'un terrain d'une contenance totale de 15510 m², cadastré section BD parcelles n°360 et n°361.

Par délibérations en date du 1^{er} décembre 2016 et du 28 juin 2017, le Conseil municipal a fixé le prix de vente des lots à 140 € T.T.C. le m², les frais d'actes notariés, taxes et honoraires étant à la charge des acquéreurs des lots.

Le lot n°A2 du lotissement a été réservé comme suit :

- Madame GEORGE Odile, domiciliée 75 impasse des Rouges Gorges à Bohars, a réservé le lot n° A2, d'une contenance de 535 m² environ, pour un prix total de 74 900 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil municipal :

↳ de donner son accord sur la vente du lot A2 à l'acquéreur ci-dessus désigné, conformément à la réservation ;

↳ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés.

[plan de situation.pdf](#)

Commission plénière du 12 avril 2018 : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal donne son accord, par 24 voix pour et 5 abstentions, groupe de l'opposition, sur la vente du lot A2 à l'acquéreur désigné, conformément à la réservation et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

CM 2018/33 **Subventions aux associations pour l'année 2018 et aides aux activités scolaires pour l'année scolaire 2018/2019**

Monsieur Alain CUEFF donne lecture de la délibération suivante :

Les tableaux présentés en annexe reproduisent les différentes propositions validées par le bureau municipal concernant :

- les subventions à verser aux associations et organismes qui en ont fait la demande,
- les aides aux activités scolaires,
- les modalités de remboursement des frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives.

Les principales caractéristiques des subventions proposées sont les suivantes :

- pas d'augmentation du forfait de base par association, soit 211,00 €, fiche 1
- pas d'augmentation du forfait par adhérent jusqu'à 25 ans soit 12,50 €, fiche 1 – liste des associations bénéficiaires
- pas d'augmentation des forfaits spécifiques, fiche 2
- pas d'augmentation des aides aux activités scolaires, fiche 3
(NB : le forfait pour enfant handicapé inscrit en établissement spécialisé (jusqu'à l'âge de 20 ans) et la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Thérèse, alignés sur le forfait élève école publique, seront présentés au Conseil municipal du mois de septembre 2018),

- maintien de la prise en charge à 50 % des frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club fiche 4

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants des subventions à verser aux associations selon le tableau joint,
- d'approuver le montant des aides aux activités scolaires selon le tableau joint,
- d'approuver les modalités de remboursement indiquées dans le tableau joint, en ce qui concerne les frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives
- d'autoriser le versement de ces subventions et aides, les crédits nécessaires étant inscrits à l'article 657480 du budget primitif 2018 intitulé « subventions aux associations ».

Commission plénière du 12 avril 2018 : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants maintient le montant des différents forfaits au niveau de l'année 2017, approuve le montant des subventions calculées sur la base de ces forfaits et en autorise les versements. Monsieur Pascal Mariolle, Monsieur Jean Yves Vaucelle en lieu et place de Monsieur Gilbert Quentel, Présidents d'association, ne prennent pas part au vote.

CM 2018/34 **Subventions exceptionnelles 2018**

Monsieur Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Le tableau présenté [en annexe](#) répertorie les différentes demandes de subventions exceptionnelles qui ont obtenu l'avis favorable du bureau municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les montants de subventions présentés au bénéfice des associations listées dans le tableau joint et d'en autoriser le versement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 à l'article 657483 « subventions exceptionnelles aux associations ».

Commission plénière du 12 avril 2018 : La commission a pris connaissance du dossier.

Madame Odile LEON et Monsieur Le Maire échangent sur les festivités organisées par Brest 44 au fort de Penfeld au mois de mai.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve les montants des subventions et en autorise le versement. Monsieur Jean-Yves Vaucelle en lieu et place de Monsieur Gilbert Quentel, Président d'association, ne prend pas part au vote.

CM 2018/35 **Subvention 2018 à l'association d'animation et de gestion du centre socioculturel**

Monsieur Thierry COLAS donne lecture de la délibération suivante :

Conformément aux conventions, l'association d'animation et de Gestion du centre social Agora a présenté sa demande de subventions pour l'année 2018.

- **La convention de moyens et d'objectifs liant la commune et l'association l'Agora prévoit**
 - le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement affectée au poste d'animatrice famille. Cette subvention est plafonnée à 50% du coût d'un équivalent temps plein soit **16 265 €**.
 - le versement d'une subvention sur projets, le calcul de la subvention sur projet est soumis à la présentation des actions menées lors de l'année n-1.

Après avoir établi le bilan financier, le montant de la subvention annuelle est fixé à :

- **20 900 €** pour les actions reconduites dans le cadre du projet social
- **9 885 €** dans le cadre des actions nouvelles. En effet, les actions inscrites dans l'axe 4 objectif 1 (ateliers cuisine avec l'épicerie sociale) et l'objectif 1 axe 2 (réforme des rythmes scolaires et animations multimédias à la médiathèque) n'ont pas été réalisées ou réalisées pour partie.

Le montant total de la subvention sur projet est donc de **30 785 €** pour l'année 2018.

Bilan projet social 2017

- **La convention relative à la gestion de l'Espace Nouvelles Technologies** du centre socioculturel l'Agora prévoit également le versement d'une subvention annuelle affectée au poste d'animatrice multimédia plafonné à 50% du coût d'un équivalent temps plein soit **15 150,30 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de fixer la subvention annuelle de fonctionnement affectée aux postes et calculée sur la base des déclarations des coûts de poste annuelle par l'association à hauteur de 31 415,3 €**
- **de fixer le montant de la subvention sur projet à hauteur de 30 785 €**

La subvention globale 2018 s'élèvera donc à 62 200,30 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657480 « subventions aux associations »

Commission plénière du 12 avril 2018 : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la subvention annuelle de fonctionnement affectée aux postes et calculée sur la base des déclarations des coûts de poste annuels par l'association à hauteur de 31 415,30€ et fixe le montant de la subvention sur projet à hauteur de 30 785€.

CM 2018/36 **Avenant prorogation de la convention de moyens et d'objectifs-Ecole de Musique et de Danse de Guilers-Subvention 2018**

Monsieur Alain CUEFF donne lecture de la délibération suivante :

Considérant que la convention est arrivée à échéance et est en cours de renégociation avec l'association,
Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du soutien financier de la commune à l'association,

Il est proposé au Conseil Municipal de prolonger la convention dans les mêmes conditions notamment au niveau de l'expression du soutien communal.

Les subventions ci-dessous indiquées ont été calculées, pour l'année 2018 sans augmentation du forfait association, ni du forfait spécifique adhérent (section musique), ni du forfait adhérent (section danse) par rapport à 2017, à savoir :

- Concernant la **section musique** : une subvention de fonctionnement calculée en multipliant le forfait adhérent par le nombre d'adhérents (plafonné à 250 élèves) soit pour l'année 2018 : $233,09 \text{ €} \times 246 \text{ adhérents} = \mathbf{57\ 340,14 \text{ €}}$
- Concernant la **section danse** : une subvention de fonctionnement calculée en additionnant le forfait de base association fixé à 211 € et le forfait adhérent jusqu'à 25 ans fixé à **12.50 €** pour l'année 2018 soit : $211 \text{ €} + (12.50 \text{ €} \times 195 \text{ adhérents}) = \mathbf{2\ 648,5 \text{ €}}$
- Concernant les **activités périscolaires** : une subvention de **500 €** sera versée dans le cadre des activités périscolaires de la pause méridienne comme le prévoit l'article 3 alinéa 1.3

Modalités financières :

Section musique : - le 1^{er} versement d'un acompte a été réalisé conformément à la délibération du 20 février 2018 pour un montant de **29 136.25 €**

- 2^{ème} versement : le solde, soit la somme de **28 203,89 €**, sera versé après le vote des subventions annuelles aux associations

Section danse : 1 seul versement d'un montant de **2 648,5 €** après le vote des subventions annuelles aux associations

Activités périscolaires : 1 seul versement d'un montant de **500 €** après le vote des subventions annuelles aux associations

Soit un montant total de 60 488,64 € au titre de l'année 2018.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la prorogation de la convention et d'approuver les modalités financières de versement des subventions, et d'en autoriser le versement. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657480 du budget primitif 2018 intitulé « subventions aux associations »

Commission plénière du 12 avril 2018 : La commission a pris connaissance du dossier.

Monsieur Le Maire rappelle que sur la commune de Guilers il y a bien des activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prorogation de la convention dans les mêmes termes, approuve le montant de la subvention annuelle de 60 488.64 € et en autorise le versement.

CM 2018/37 Subvention 2018 dans le cadre du soutien à la création d'emploi - Association ECOLE DE MUSIQUE et de DANSE de GUILERS

Monsieur Alain CUEFF donne lecture de la délibération suivante :

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} Décembre 2016 faisant référence à l'avenant n°1 à la Convention de moyens et d'objectifs de l'Ecole de Musique et de Danse : Aide à l'emploi, la ville de Guilers a accordé une subvention dégressive à l'Ecole de Musique et de Danse de Guilers.

Cette subvention exceptionnelle est accordée sur trois ans à partir de l'année 2017 et ce jusqu'en 2019.

Pour l'année 2018, il a été prévu de verser la somme de 3000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le montant de la subvention et d'en autoriser le versement pour l'année 2018.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 à l'article 657483 « subventions exceptionnelles ».

Commission plénière du 12 avril 2018 : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant de la subvention et autorise le versement pour l'année 2018.

CM 2018/38 Subvention 2018 Accueil de Loisirs « Les Flamboyants »

Madame Isabelle NEDELEC donne lecture de la délibération suivante :

SUBVENTION 2018

L'Amicale Laïque de Guilers a présenté sa demande de subvention annuelle pour L'ALSH « les Flamboyants ».

La convention d'objectifs et de moyens reconduite et signée en juin 2017 prévoit le versement d'une subvention communale évaluée comme suit :

Nombre d'heures réalisées au 31 décembre de l'année n-1 * forfait voté en conseil municipal.

Le nombre d'heures retenues pour le calcul de la subvention est plafonné à 63000 h.

Calcul de la subvention pour 2018:

Heures réalisées au 31 décembre 2017 (51698 h) X Forfait voté en Conseil Municipal.

Pour information le forfait 2017 avait été fixé à 0.76 €/heure et le montant de la subvention s'élevait à 43312€.

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser le montant du forfait à hauteur de 0.84€ afin de maintenir le montant de la subvention à la même hauteur que l'année passée soit :

$$0.84\text{€} \times 51698\text{h} = 43426\text{€}$$

Il serait donc proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait horaire à 0.84€ soit une subvention de 43426€.

Du fait du passage en septembre à la semaine de 4 jours, il n'y a plus lieu de verser la subvention de 600€ correspondant au surcoût du transport des enfants le mercredi midi, des écoles vers l'ALSH.

Le montant de la subvention s'élèverait donc à 43426€. Elle sera versée selon les modalités prévues à la convention.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657480 du Budget primitif 2018, intitulé « subventions aux associations »

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la subvention.

Commission plénière du 12 avril 2018 : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la revalorisation du forfait horaire et approuve le montant de la subvention pour l'année 2018.

CM 2018/39 **Participation financière 2018 - Syndicat intercommunal du vélodrome Brest Ponant Iroise**

Monsieur Alain CUEFF donne lecture de la délibération suivante :

La commune de Guilers verse annuellement une participation financière au syndicat intercommunal du Vélodrome Brest Ponant Iroise.

Pour l'année 2018, une participation de 1.325,00 € est demandée à la commune de Guilers (la participation 2017 s'élevait à 1342,00 €).

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour le versement de cette participation qui sera imputée à l'article 65548 du BP 2018, intitulé « Autres contributions aux organismes de regroupement ».

Commission plénière du 12 avril 2018 : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une participation de 1 325,00 € pour l'année 2018.

CM 2018/40 **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs et de créer des postes afin de permettre :

- trois nominations suite à avancements de grade liés à des réussites aux concours ou examens professionnels
- des augmentations de temps de travail liées à une réorganisation des services administratifs
-

Création de poste suite à concours

Suppression de postes Avis favorable du CT du 10/04/2018	Création de poste	Date d'effet
Adjoint d'animation à temps complet	Rédacteur à temps complet	01/05/2018

Création de poste suite à examen professionnel

Suppression de postes Avis favorable du CT du 10/04/2018	Création de poste	Date d'effet
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps non complet (34,5/35 ^{ème})	Agent de maîtrise à temps complet	01/05/2018
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01/05/2018

Créations de poste liée à l'augmentation de temps de travail

Suppression de postes Avis favorable du CT du 10/04/2018	Création de poste	Date d'effet
Rédacteur à temps non complet (32/35 ^{ème})	Rédacteur à temps complet	01/05/2018
<i>Le poste à temps non complet 28/35^{ème} reste ouvert au tableau des effectifs</i>	Adjoint administratif à temps complet	01/05/2018

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les créations/suppressions de postes présentées.

Commission plénière du 12 avril 2018 : La commission a pris connaissance du dossier.

Monsieur Le Maire félicite les agents ayant réussi leurs concours ou examens professionnels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a modifié le tableau des effectifs et a créé les postes nécessaires pour permettre trois nominations suite à avancements de grade liés à des réussites aux concours ou examens professionnels ainsi que des augmentations de temps de travail liées à une réorganisation des services administratifs.

CM 2018/41 **Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec le COS**

Monsieur Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

La convention d'objectifs et de moyens du Comité des Œuvres Sociales étant arrivée à échéance, il serait nécessaire de la renouveler pour une durée de un an renouvelable trois fois.

Cette convention concerne les Villes de Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas, Plouzané et le SIVU des Rives de l'Elorn.

Cette convention a pour objet de faciliter l'accès du personnel des villes de Brest Métropole à différentes aides dans le domaine de la culture, des loisirs ou encore à certaines aides, en cas de difficultés financières, par exemple.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer

(convention ci-jointe)

Commission plénière du 12 avril 2018 : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

CM 2018/42 **Mandat au Centre de Gestion pour procédure de mise en concurrence dans le cadre de l'étude de passation d'une convention de participation à la prévoyance des agents**

Monsieur Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Monsieur Jean-Yves Vaucelle informe le Conseil que depuis le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurance destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque Prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

l'article 25 de la loi du 26/01/1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Finistère et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le centre de Gestion du Finistère a décidé de renouveler sa démarche, initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération ;

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités. Celles-ci conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité technique.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu l'exposé ci-dessus,
Vu l'avis favorable du Comité technique relatif au lancement de cette procédure, en date du 10 avril 2018

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre une réflexion concernant la protection sociale complémentaire Prévoyance des agents de la collectivité et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Finistère,

Après avis favorable du Comité technique du 10 avril 2018, il est proposé au Conseil Municipal de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Finistère va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, étant précisé que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'à l'issue, le Conseil Municipal puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation qui sera souscrite par le Centre de gestion du Finistère à compter du 1^{er} janvier 2019.

Commission plénière du 12 avril 2018 : La commission a pris connaissance du dossier.

Monsieur Le Maire rappelle que c'est un dossier complexe et précise que ce mandant ne nous engage pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la collectivité à se joindre à la procédure de mise en concurrence menée par le Centre de Gestion du Finistère pour la passation d'une convention de participation pour le risque prévoyance.

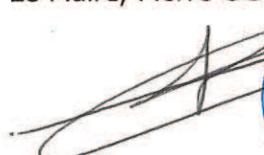
L'ordre du jour étant épuisé, Madame Anne LAGADEC intervient à propos de la fermeture de la presse de Guilers. Cela donne lieu à un échange entre les élus sur le commerce de proximité et l'évolution prévue du centre bourg.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 31 mai 2018.

La séance est levée à 21h40.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire, Pierre OGOR.






**Programmes de proximité voirie/espaces verts année 2018 -
commune de Guilers**

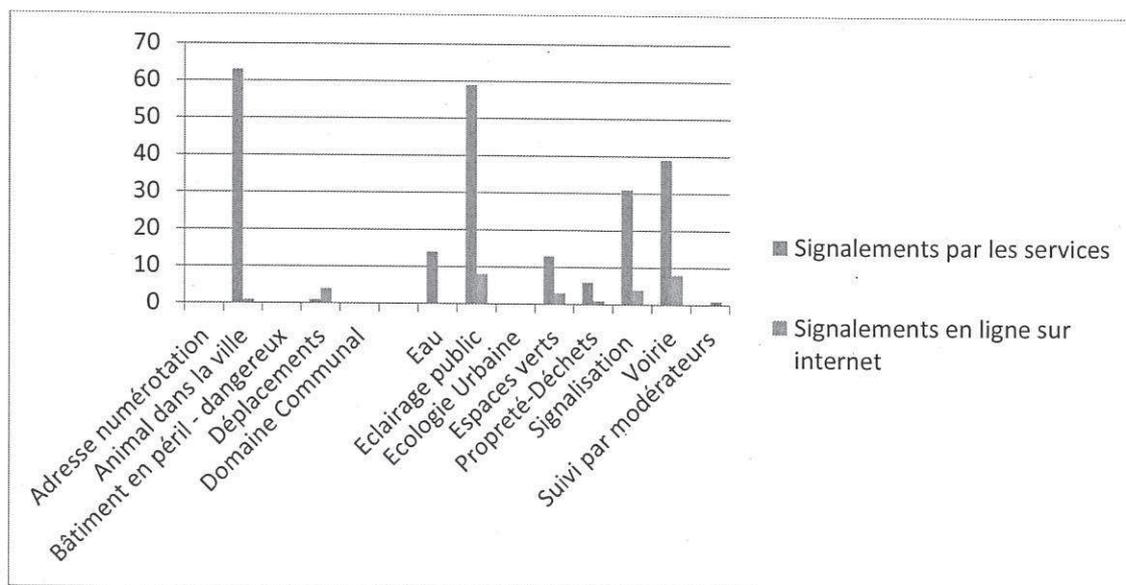
Territoire Nord

Commune	Voirie à l'entreprise Programme 382		Voirie-régie Programme 179		Espaces Verts Programme 817	
	Opération	Nature	Opération	Nature	Opération	Nature
Guilers	Dotation	74 323	Dotation	135 962	Dotation	
	Rue Lemonnier	Aménagement	Rue Lucie Randoin	Réfection de trottoirs	Square de Kermonfort	Aménagement de l'aire de jeux (mobilisation des crédits 2016-2019)
			Rue Guy Ropartz	Réfection de chaussée		
			Route de pont Cabioch	Réfection de trottoirs		
			Rue de Pen ar Choat	Construction de trottoirs		
			Kergomard (EPAHD)	Réfection de trottoirs		
			Rue René Guy Cadou	Réfection de trottoirs		
			Rue de Mezantellou	Construction de trottoirs		



Bilan 2017 Outil Relations aux administrés commune de Guilers

Nombre de Thématiques	Origine du signalement		Total général
	Signalements par les services	Signalements en ligne sur internet	
Adresse numérotation			
Animal dans la ville	63	1	64
Bâtiment en péril - dangereux			
Déplacements	1	4	5
Domaine Communal			
DPL Direction Patrimoine Logistique			
Eau	14		14
Eclairage public	59	8	67
Ecologie Urbaine			
Espaces verts	13	3	16
Propreté-Déchets	6	1	7
Signalisation	31	4	35
Voirie	39	8	47
Suivi par modérateurs		1	1
Total général	226	30	256



1 – Modalités et outils mis en œuvre par Brest métropole et les communes

a) **Priorisation des travaux de proximité dans les domaines de la voirie et des espaces verts :**

Deux types de projet ont été définis : les projets structurants et les projets de proximité. Des enveloppes budgétaires sont allouées à la réalisation de ces travaux. A l'issue du processus d'élaboration du programme des travaux pour la commune, ce programme est soumis à l'avis du Conseil municipal sous la forme d'une délibération annuelle.

b) **Instances trimestrielles afin de faire le point sur les réalisations et projets en présence du vice-président du territoire et des élus référents des Communes membres :**

Ces instances réunissent les vice-présidents territoriaux, les élus référents des Communes membres et les services métropolitains.

c) **Au quotidien, utilisation d'un logiciel commun « relations aux administrés » permettant un suivi et une traçabilité des demandes d'intervention sur l'espace public :**

Sont annexées à la présente délibération les statistiques annuelles de l'année 2017 issues de l'application « Relations aux administrés », dont vous trouverez les éléments principaux ci-dessous :

Statistiques relations aux administrés 2017 :

➤ Sur un total de 9 294 demandes sur l'espace public à l'échelle de la métropole, 256 ont concerné le territoire de Guilers.

➤ Répartition des fiches R.A. pour la commune de Guilers : éclairage public (67), animal dans la ville (64), voirie (47), signalisation (35), espaces verts (16), Eau (14), propreté déchets (7) et déplacements (5).

Sur ces 256 fiches, 30 signalements en ligne sur internet.

d) **Bilan annuel des crédits métropolitains territorialisés engagés sur le territoire communal :**

Les dépenses en « coûts bruts directs » englobent les charges de fonctionnement (masse salariale, contrats, matériels, énergie...) et d'investissements réalisés à partir du Compte administratif 2016.

La Métropole a investi 2 926 439 € (CA) en 2016 sur le territoire de Guilers dans le cadre des quatre politiques publiques « collecte et traitement des déchets », « voirie », « éclairage public », et « espaces verts », pour un coût moyen de 362 € par habitant de Guilers et un coût moyen de 261 € par habitant de la Métropole.

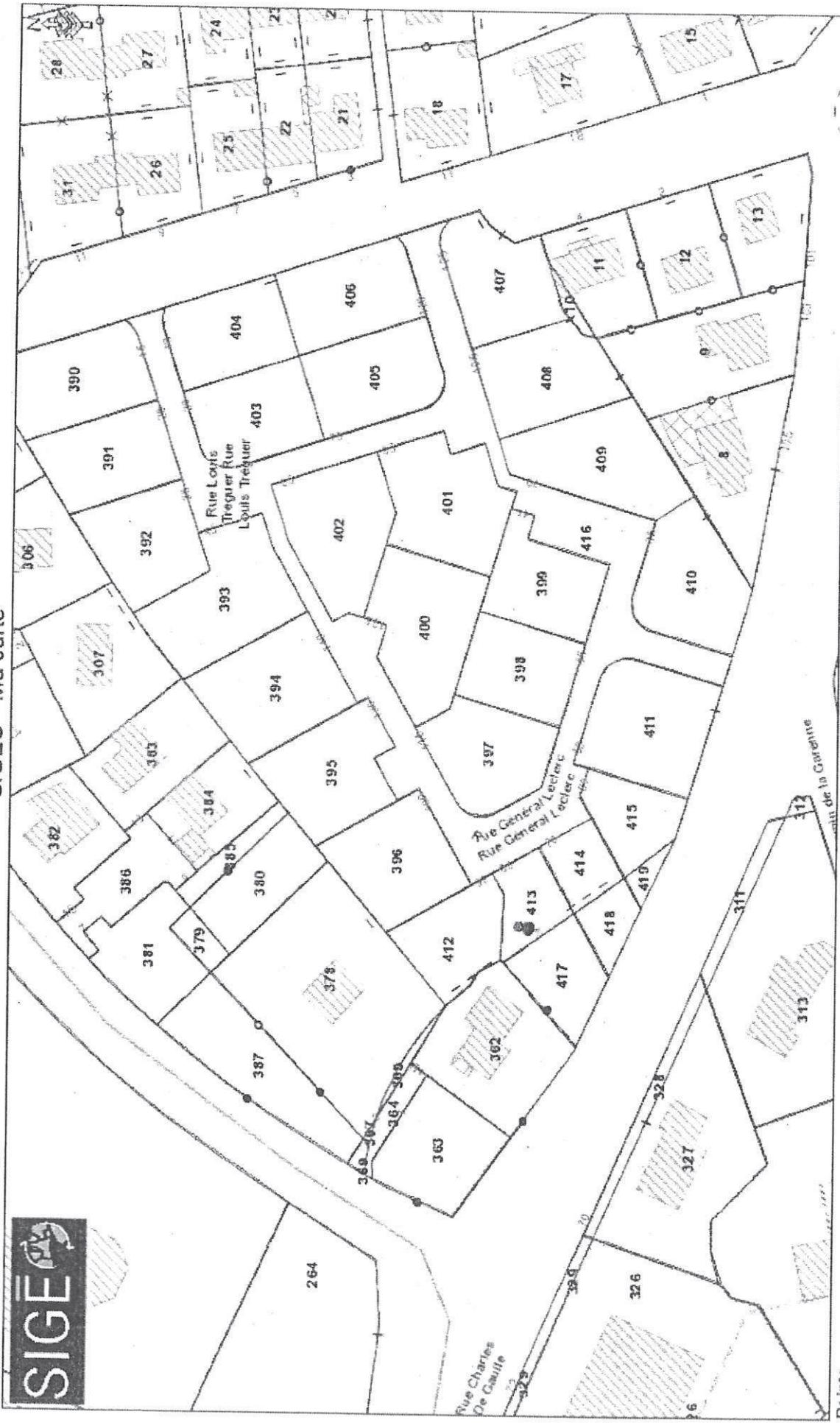
- Collecte et traitement des déchets :
 - 1 062 km de voies de collecte pour la Métropole
 - 72 km de voies de collecte pour la commune de Guilers
 - 1 153 k€ dont 706 k€ de collecte et 446 K€ de traitement pour Guilers
 - 143 € par habitant pour la commune de Guilers

- Voirie :
 - 1 075 k€ en voirie – espaces publics pour la commune de Guilers
 - 14,8 € par ml de voirie pour Guilers
 - 13€ par ml de voirie pour la Métropole

- Eclairage Public :
 - 1647 points sur la commune pour un total de 34 343
 - 305 k€ en éclairage public et réseaux pour la commune de Guilers
 - 38 € par habitant pour la commune de Guilers
 - 39 € par habitant pour la Métropole

- Espaces Verts :
 - 391 k€ en espaces verts pour la commune de Guilers
 - 48 € par habitant pour la commune de Guilers
 - 56 € par habitant pour la métropole

SIGEO - Ma carte



Points
Override 1

Parcelles cadastrales - CADASTRE - Parcelles cadastrales

Imprimé depuis SIGEO
le : 20/03/2018

Subventions aux associations pour 2018

CATEGORIE 1: ASSOCIATIONS LOI 1901 AYANT LEUR SIEGE SOCIAL A GUILERS

NOM DE L'ASSOCIATION	Année 2017				Nombre d'adhérents											Année 2018	
	forfait	Nbre	Subv.	Subv..	forfait	de 0	de 7	de 11	de 15	de 18	TOTAL	de 21	TOTAL	+ de	TOTAL		Subv.
	par	total	pour	TOTALE	par	à	à	à	à	à	moins	à	moins	25 ans	Général		pour
	assoc.	adhér	adhér		assoc.	6 ans	10 ans	14 ans	17 ans	20 ans	de 21 ans	25 ans	de 25 ans		adhér	GLOBAL	
Forfaits de base:.....	211,00				211,00						12,50	12,50					

1 ACPG/TOE/CATM	211,00	44	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	45	45	0,00	211,00
2 Amicale laïque	211,00	203	950,00	1 161,00	211,00	6	25	19	17	5	72	0	72	117	189	900,00	1 111,00
3 Amicale laïque -Cyclotourisme	211,00	30	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	28	28	0,00	211,00
4 Amicale laïque Tennis de table	211,00	62	137,50	348,50	211,00	0	0	3	3	3	9	0	9	45	54	112,50	323,50
5 A.P.E Pauline Kergomard					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	22	22	0,00	211,00
6 A.S.G.	211,00	343	2850,00	3 061,00	211,00	6	74	76	29	26	211	17	228	128	356	2 850,00	3 061,00
7 Archers de Kéroual	211,00	99	650,00	861,00	211,00	0	9	18	9	2	38	0	38	49	87	475,00	686,00
8 Au fil de nos passions					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	33	33	0,00	211,00
9 Aveldorn	211,00	57	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	49	49	0,00	211,00
10 Bleuets de Guilers	211,00	211	2112,50	2 323,50	211,00	9	43	60	28	8	148	12	160	48	208	2 000,00	2 211,00
11 Club Athlétisme Guilérien	211,00	161	1112,50	1 323,50	211,00	0	28	32	17	3	80	0	80	63	143	1 000,00	1 211,00
12 Club Emeraude	211,00	415	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	200	200	0,00	211,00
13 Compter Lire Ecrire	211,00	43	537,50	748,50	211,00	6	29	12	0	0	47	0	47	54	101	587,50	798,50
14 Dojo guilérien	211,00	105	1012,50	1 223,50	211,00	16	40	17	11	3	87	4	91	21	112	1 137,50	1 348,50
15 EVEL TREID	211,00	9	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10	0,00	211,00
16 Flèche gymnique guilérienne	211,00	370	4212,50	4 423,50	211,00	138	125	77	19	10	369	4	373	32	405	4 662,50	4 873,50
17 FNACA	211,00	78	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	76	76	0,00	211,00
18 Foyer de l'Amitié	211,00	23	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	20	20	0,00	211,00
19 Guil'air rando	211,00	29	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	30	30	0,00	211,00
20 Guilers Accueil	211,00	60	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	56	56	0,00	211,00
21 Guilers à la campagne					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	16	16	0,00	211,00
22 Guilers VTT Nature	211,00	130	637,50	848,50	211,00	0	8	12	17	12	49	2	51	84	135	637,50	848,50
23 Gym form'loisirs	211,00	338	250,00	461,00	211,00	0	0	0	2	2	4	6	10	316	326	125,00	336,00
24 L'Age tendre	211,00	26	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	26	26	0,00	211,00
25 Les Amis de Kerebars	211,00	24	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	18	18	0,00	211,00
26 Les Amis du vélo	211,00	10	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	211,00
27 Les fous du volant	211,00	86	275,00	486,00	211,00	0	0	2	5	1	8	1	9	36	45	112,50	323,50
28 Mélodios	211,00	57	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	52	52	0,00	211,00
29 Mescoz					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	0,00	211,00
30 Moto club dur dur	211,00	46	25,00	236,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	36	36	0,00	211,00
31 Officiers Mariniers en Retraite GUILERS-BOHARS	211,00	154	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	143	143	0,00	211,00
32 Questions pour un champion	211,00	44	25,00	236,00	211,00	0	0	0	0	0	0	2	2	38	40	25,00	236,00
33 Racines et Patrimoine	211,00	15	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	19	19	0,00	211,00
34 Soir & scrap	211,00	14	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	14	14	0,00	211,00
35 Saint Renan Guilers handball*	211,00	115	1462,50	1 673,50	211,00	0	37	53	27	9	126	11	137	56	193	1 712,50	1 923,50
36 Sporting Guilers (école de sport)	211,00	30	375,00	586,00	211,00	32	0	0	0	0	32	0	32	0	32	400,00	611,00
37 Tennis Club	211,00	155	750,00	961,00	211,00	6	16	30	13	4	69	3	72	89	161	900,00	1 111,00
TOTAUX :	6 963	3 586	17 375	24 338	7 807	219	434	411	197	88	1 349	62	1 411	2 075	3 486	17 638	25 445

Fiche n° 1

**Subventions 2018
Barème**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Proposition 2018
forfait de base	209,00	211,00	211,00	211,00	211,00	211,00	211,00
forfait adhérent 1 à 20 ans	11,50	12,00	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50
forfait adhérent 21 à 25 ans	11,50	12,00	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50

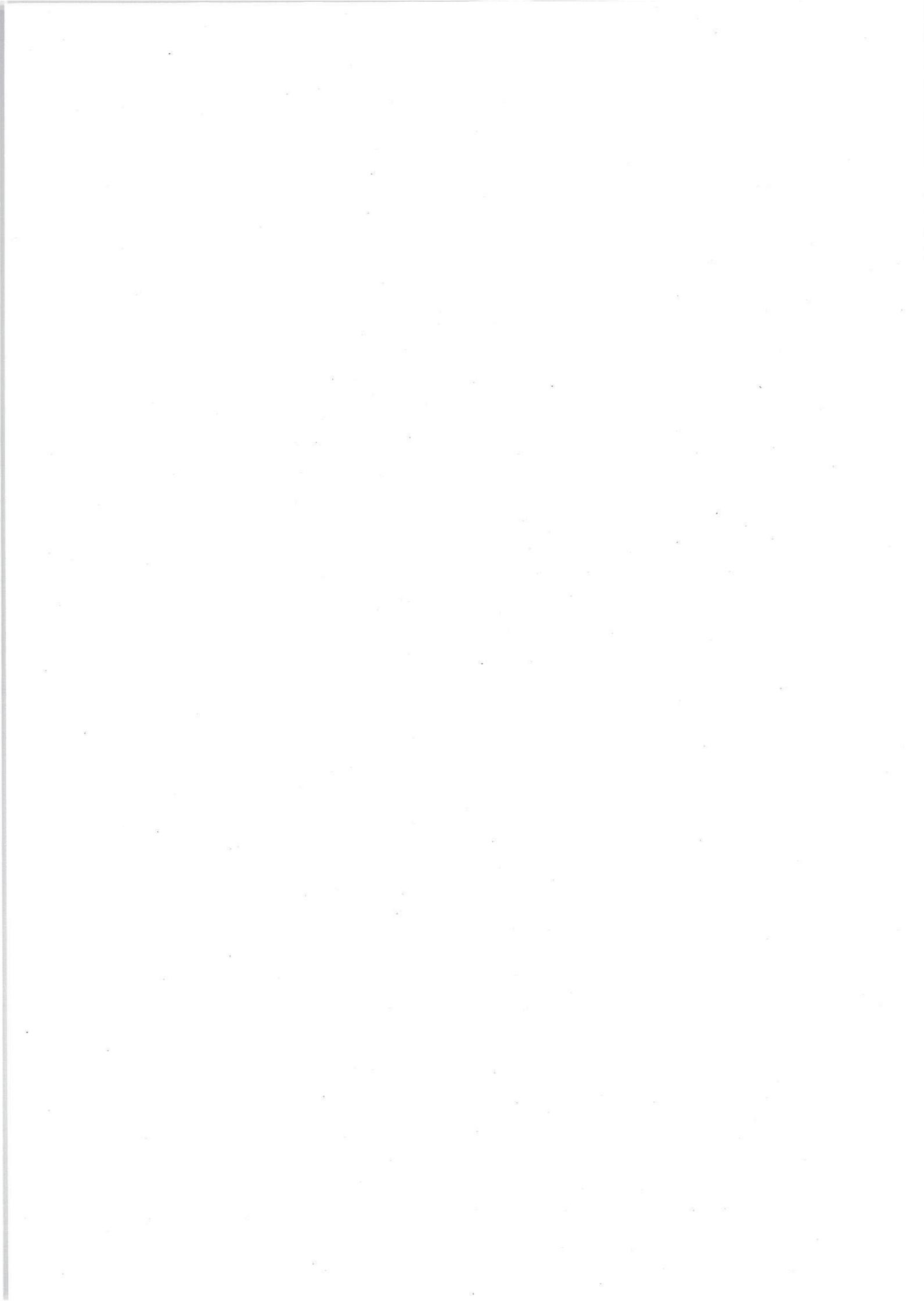
Fiche n° 2

CATEGORIE 2: ASSOCIATIONS bénéficiant d'une subvention d'une autre nature que les forfaits de base

Edition du.....

12-30V-18

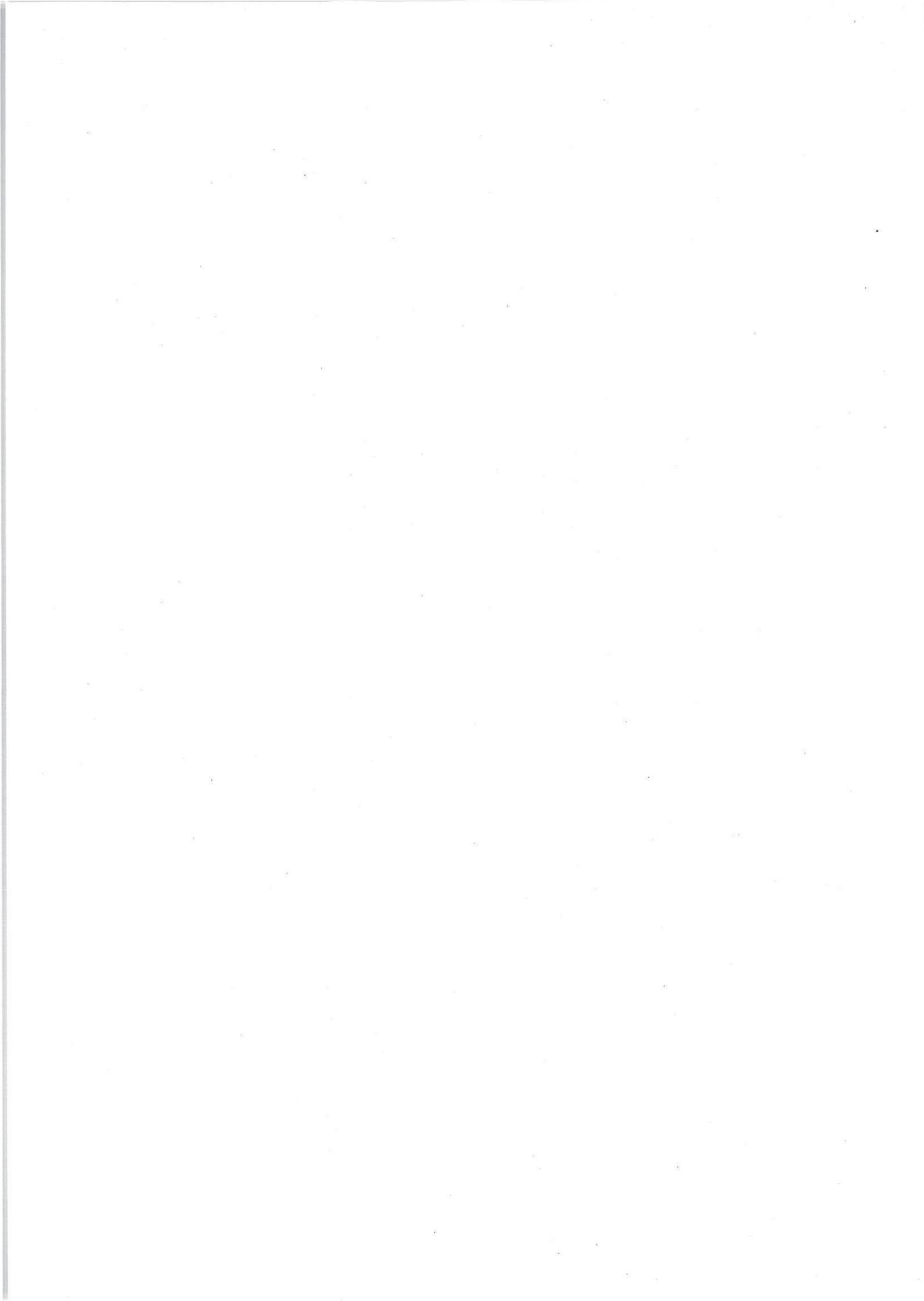
NOM DE L'ASSOCIATION	Année 2017				Année 2018							Subv. pour adhérer	Subv. par adh.	TOTAL Général	Subv. pour adh.	SUBVENT. GLOBALE	
	forfait par assoc.	Nbre Adh. Total	Subv. par adh.	Subv. TOTALE	forfait par assoc.	de 0 à 6 ans	de 7 à 10 ans	de 11 à 14 ans	de 15 à 17 ans	de 18 à 20 ans	TOTAL moins de 21 ans						de 21 à 25 ans
1 Amicale Laïque (Théâtre)		11	185,79	2044	2 043,69		0	3	5	2	0	10	0	10	185,79	1857,90	1 857,90
2 Guilers entr'aide	454,09	18	0	0	454,09	454,09								22			454,09
3 Partage	454,09		0	0	454,09	454,09											454,09
4 Vie libre (Section Guilers)	454,09	20	0	0	454,09	454,09								18			454,09
5 ADMR	1 200,00		0	0	1 200,00	1 200,00											1 200,00
Total..... 4605,96																Total..... 4420,17	



Fiche n° 3

AIDE AUX ACTIVITES SCOLAIRES

	Unité	Période		Tarif en euro	Période	Tarif en euro
		Année scolaire	2017/18			
TRANSPORT (écoles publiques) pour activités (piscine, cinéma.....)	par élève	Année scolaire	2017/18	3,37	2018/19	3,37
FOYER SOCIO-EDUCATIF - Collège Croas ar Pennoc	forfait	Année scolaire	2017/18	488,46	2018/19	488,46
COLLEGES PUBLICS ET PRIVES * Séjours à l'étranger (minimum : 5 jours) * Classes de nature, mer, neige, (minimum : 5 jours) * Voyages avec programme pédagogique (minimum : 3 jours)	par j/él. par j/él. par j/él.	Année scolaire Année scolaire Année scolaire	2017/18 2017/18 2017/18	2,12 2,12 2,12	2018/19 2018/19 2018/19	2,12 2,12 2,12
Collèges "Sport Etudes" pour classes transplantées	par j/él.	Année scolaire	2017/18	2,12	2018/19	2,12
ECOLLES PRIMAIRES PUBLIQUES * Classes de neige (minimum : 5 jours) * Classes de mer et nature (minimum : 2 jours) * Voyages avec programme pédagogique (minimum : 2 jours) * Classes de découverte sans hébergement (minimum : 2 jours) (Tarifs également applicables aux élèves scolarisés à Guilers ou aux guiliériens scolarisés à l'extérieur, en établissement spécialisé)	par j/él. par j/él. par j/él. par j/él.	Année scolaire Année scolaire Année scolaire Année scolaire	2017/18 2017/18 2017/18 2017/18	3,37 2,28 2,99 1,95	2018/19 2018/19 2018/19 2018/19	3,37 2,28 2,99 1,95
FORFAIT POUR ACHAT DE TIMBRES POSTAUX : - Forfait par école publique (maternelle et primaire) - Forfait Infirmerie (Coll. Croas Ar Pennoc)	forfait forfait	Année scolaire Année scolaire	2017/18 2017/18	60,11 135,46	2018/19 2018/19	60,11 135,46
ARBRE DE NOEL : Ec. matern. et primaires publiques	par élève	Année civile	2017	5,00	2018	5,00
Association sportive et USEP des écoles primaires publiques	forfait	Année scolaire	2017/18	286,65	2018/19	286,65
FORFAIT POUR ENFANT HANDICAPE EN ETABLISSEMENT SPECIALISE (Jusqu'à l'âge de 20 ans) (aligné sur forfait élève école publique)	par élève	Année scolaire 2017/2018 (aligné sur forfait école publique voté par le CM le 28/09/17)		727,00	2018/19	vote en septembre 2018
Ecole Ste Thérèse (pour mémoire, application de la convention du 20/02/2018) : * Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école (aligné sur forfait élève école publique) * Forfait repas école Ste Thérèse (enfants de Brest métropole)	par élève par j/él.	Année scolaire Année scolaire	2017/2018 2017/18	727,00 1,35	2018/19 2018/19	vote en septembre 2018 1,35



Fiche n° 4

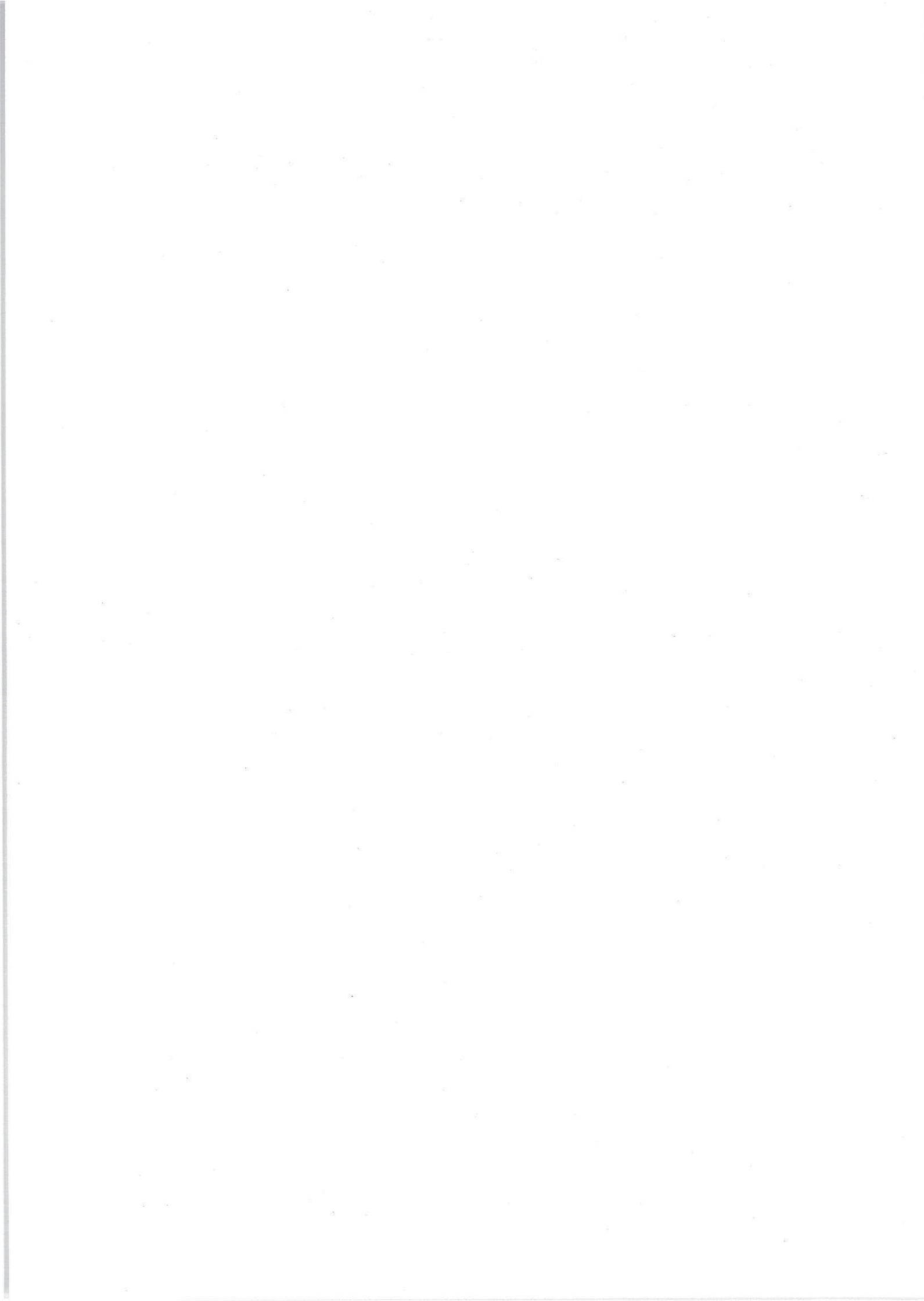
FORMATION DES JEUNES ADHERENTS DES CLUBS SPORTIFS

2017 (applicable du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018)

Prise en charge à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.

2018 (applicable du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019)

Prise en charge à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.



Subventions aux associations pour 2018

CATEGORIE 1: ASSOCIATIONS LOI 1901 AYANT LEUR SIEGE SOCIAL A GUILERS

NOM DE L'ASSOCIATION	Année 2017	Nombre d'adhérents 2018											Année 2018	
	Subv.	forfait	de 0	de 7	de 11	de 15	de 18	TOTAL	de 21	TOTAL	+ de	TOTAL	Subv.	
	TOTALE	par	à	à	à	à	à	moins	à	moins	25 ans	Général	pour	
Forfaits de base:.....		assoc.	6 ans	10 ans	14 ans	17 ans	20 ans	de 21 ans	25 ans	de 25 ans			adhér	GLOBALE
		211,00						12,50	12,50					

1	ACPG/TOE/CATM	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	45	45	0,00	211,00	
2	Amicale laïque	1 161,00	211,00	6	25	19	17	5	72	0	72	117	189	900,00	1 111,00
3	Amicale laïque -Cyclotourisme	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	28	28	0,00	211,00
4	Amicale laïque Tennis de table	348,50	211,00	0	0	3	3	3	9	0	9	45	54	112,50	323,50
5	A.P.E Pauline Kergomard		211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	22	22	0,00	211,00
6	A.S.G.	3 061,00	211,00	6	74	76	29	26	211	17	228	128	356	2 850,00	3 061,00
7	Archers de Kéroual	861,00	211,00	0	9	18	9	2	38	0	38	49	87	475,00	686,00
8	Au fil de nos passions		211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	33	33	0,00	211,00
9	Aveldorn	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	49	49	0,00	211,00
10	Bleuets de Guilers	2 323,50	211,00	9	43	60	28	8	148	12	160	48	208	2 000,00	2 211,00
11	Club Athlétisme Guilérien	1 323,50	211,00	0	28	32	17	3	80	0	80	63	143	1 000,00	1 211,00
12	Club Emeraude	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	200	200	0,00	211,00
13	Compter Lire Ecrire	748,50	211,00	6	29	12	0	0	47	0	47	54	101	587,50	798,50
14	Dojo guilérien	1 223,50	211,00	16	40	17	11	3	87	4	91	21	112	1 137,50	1 348,50
15	EVEL TREID	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10	0,00	211,00
16	Flèche gymnique guilérienne	4 423,50	211,00	138	125	77	19	10	369	4	373	32	405	4 662,50	4 873,50
17	FNACA	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	76	76	0,00	211,00
18	Foyer de l'Amitié	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	20	20	0,00	211,00
19	Guil'air rando	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	30	30	0,00	211,00
20	Guilers Accueille	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	56	56	0,00	211,00
21	Guilers à la campagne		211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	16	16	0,00	211,00
22	Guilers VTT Nature	848,50	211,00	0	8	12	17	12	49	2	51	84	135	637,50	848,50
23	Gym form'loisirs	461,00	211,00	0	0	0	2	2	4	6	10	316	326	125,00	336,00
24	L'Age tendre	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	26	26	0,00	211,00
25	Les Amis de Kerebars	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	18	18	0,00	211,00
26	Les Amis du vélo	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	211,00
27	Les fous du volant	486,00	211,00	0	0	2	5	1	8	1	9	36	45	112,50	323,50
28	Méلودios	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	52	52	0,00	211,00
29	Mescoz		211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	0,00	211,00
30	Moto club dur dur	236,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	36	36	0,00	211,00
31	Officiers Mariniers en Retraite GUILERS-BOHARS	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	143	143	0,00	211,00
32	Questions pour un champion	236,00	211,00	0	0	0	0	0	0	2	2	38	40	25,00	236,00
33	Racines et Patrimoine	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	19	19	0,00	211,00
34	Soir & scrap	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	14	14	0,00	211,00
35	Saint Renan Guilers handball*	1 673,50	211,00	0	37	53	27	9	126	11	137	56	193	1 712,50	1 923,50
36	Sporting Guilers (école de sport)	586,00	211,00	32	0	0	0	0	32	0	32	0	32	400,00	611,00
37	Tennis Club	961,00	211,00	6	16	30	13	4	69	3	72	89	161	900,00	1 111,00
TOTAUX :		24 338	7 807	219	434	411	197	88	1 349	62	1 411	2 075	3 486	17 638	25 445

* St Renan Guilers Handball : effectif divisé par 2 pour tenir compte des subventions des deux communes

Subventions aux associations pour 2018

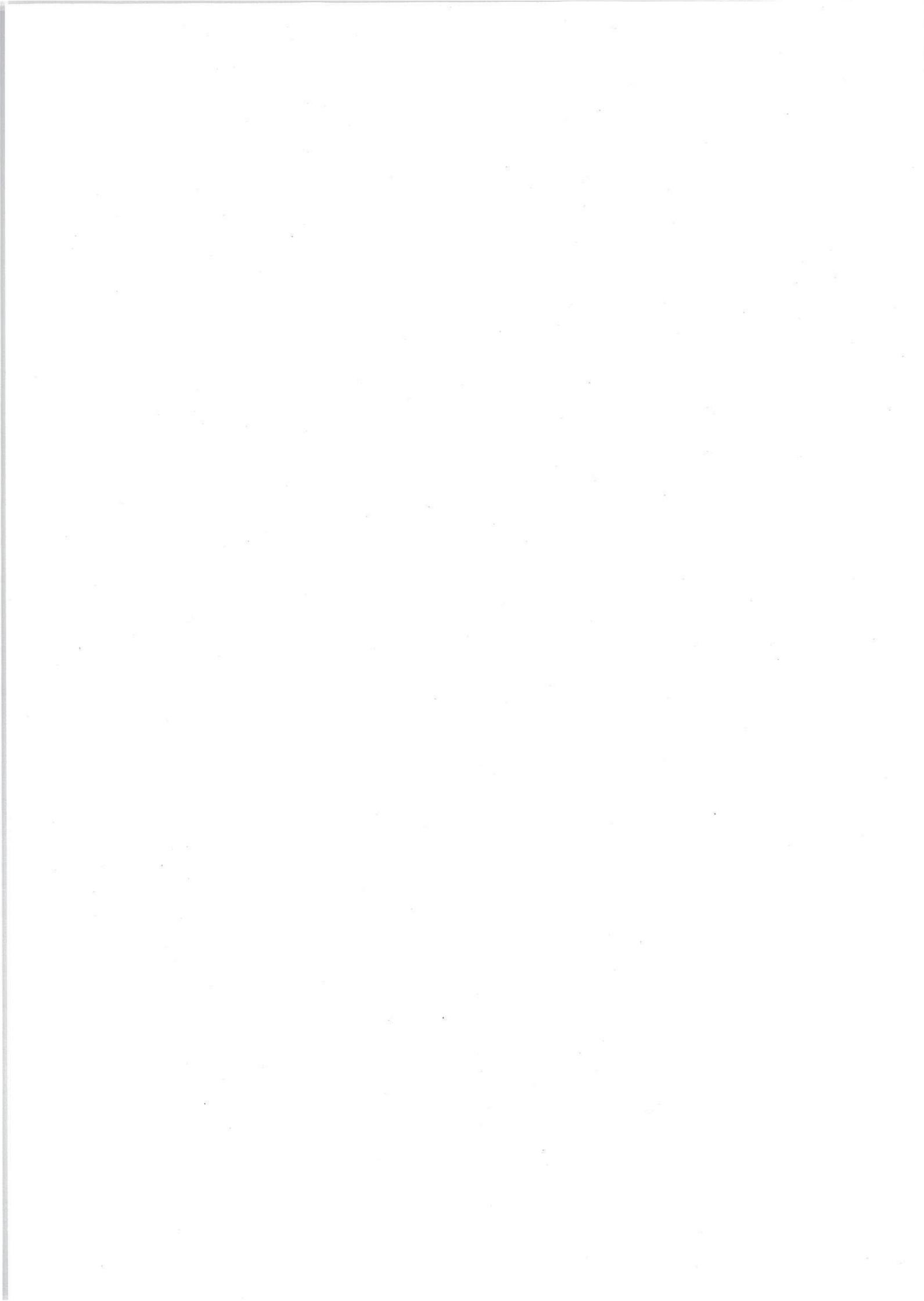
CATEGORIE 1: ASSOCIATIONS LOI 1901 AYANT LEUR SIEGE SOCIAL A GUILERS

NOM DE L'ASSOCIATION	Année 2017				Nombre d'adhérents													Subv. pour adhérent	SUBVENT. GLOBALE
	forfait par assoc.	Nbre total adhérent	Subv. pour adhérent	Subv. TOTALE	forfait par assoc.	de 0 à 6 ans	de 7 à 10 ans	de 11 à 14 ans	de 15 à 17 ans	de 18 à 20 ans	TOTAL moins de 21 ans	de 21 à 25 ans	TOTAL moins de 25 ans	+ de 25 ans	TOTAL Général				
Forfaits de base:.....	211,00			211,00							12,50	12,50							

1 ACPG/TOE/CATM	211,00	44	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	45	45	0,00	211,00
2 Amicale laïque	211,00	203	950,00	1 161,00	211,00	6	25	19	17	5	72	0	72	117	189	900,00	1 111,00
3 Amicale laïque -Cyclotourisme	211,00	30	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	28	28	0,00	211,00
4 Amicale laïque Tennis de table	211,00	62	137,50	348,50	211,00	0	0	3	3	3	9	0	9	45	54	112,50	323,50
5 A.P.E Pauline Kergomard					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	211,00
6 A.S.G.	211,00	343	2850,00	3 061,00	211,00	6	74	76	29	26	211	17	228	128	356	2 850,00	3 061,00
7 Archers de Kéroual	211,00	99	550,00	861,00	211,00	0	9	18	9	2	38	0	38	49	87	475,00	686,00
8 Au fil de nos passions					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	33	33	0,00	211,00
9 Aveldorn	211,00	57	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	49	49	0,00	211,00
10 Bleuets de Guilers	211,00	211	2112,50	2 323,50	211,00	9	43	60	28	8	148	12	160	48	208	2 000,00	2 211,00
11 Club Athlétisme Guilérien	211,00	161	1112,50	1 323,50	211,00	0	28	32	17	3	80	0	80	63	143	1 000,00	1 211,00
12 Club Emeraude	211,00	415	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	200	200	0,00	211,00
13 Compter Lire Ecrire	211,00	43	537,50	748,50	211,00	6	29	12	0	0	47	0	47	54	101	587,50	798,50
14 Dojo guilérien	211,00	105	1012,50	1 223,50	211,00	16	40	17	11	3	87	4	91	21	112	1 137,50	1 348,50
15 EVEL TREID	211,00	9	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10	0,00	211,00
16 Flèche gymnique guilérienne	211,00	370	4212,50	4 423,50	211,00	138	125	77	19	10	369	4	373	32	405	4 662,50	4 873,50
17 FNACA	211,00	78	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	76	76	0,00	211,00
18 Foyer de l'Amitié	211,00	23	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	20	20	0,00	211,00
19 Guil'air rando	211,00	29	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	30	30	0,00	211,00
20 Guilers Accueil	211,00	60	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	56	56	0,00	211,00
21 Guilers à la campagne					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	16	16	0,00	211,00
22 Guilers VTT Nature	211,00	130	537,50	848,50	211,00	0	8	12	17	12	49	2	51	84	135	537,50	848,50
23 Gym form'loisirs	211,00	338	250,00	461,00	211,00	0	0	0	2	2	4	6	10	316	326	125,00	336,00
24 L'Age tendre	211,00	26	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	26	26	0,00	211,00
25 Les Amis de Kerebars	211,00	24	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	18	18	0,00	211,00
26 Les Amis du vélo	211,00	10	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	211,00
27 Les fous du volant	211,00	86	275,00	486,00	211,00	0	0	2	5	1	8	1	9	36	45	112,50	323,50
28 Mélodios	211,00	57	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	52	52	0,00	211,00
29 Mescoz					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	0,00	211,00
30 Moto club dur dur	211,00	46	25,00	236,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	36	36	0,00	211,00
31 Officiers Mariniers en Retraite GUILERS-BOHARS	211,00	154	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	143	143	0,00	211,00
32 Questions pour un champion	211,00	44	25,00	236,00	211,00	0	0	0	0	0	0	2	2	38	40	25,00	236,00
33 Racines et Patrimoine	211,00	15	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	19	19	0,00	211,00
34 Soir & scrap	211,00	14	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	14	14	0,00	211,00
35 Saint Renan Guilers handball*	211,00	115	1462,50	1 673,50	211,00	0	37	53	27	9	126	11	137	56	193	1 712,50	1 923,50
36 Sporting Guilers (école de sport)	211,00	30	375,00	586,00	211,00	32	0	0	0	0	32	0	32	0	32	400,00	611,00
37 Tennis Club	211,00	155	750,00	961,00	211,00	6	16	30	13	4	69	3	72	89	161	900,00	1 111,00
TOTAUX :	6 963	3 586	17 375	24 338	7 807	219	434	411	197	88	1 349	62	1 411	2 053	3 464	17 638	25 445

* St Renan Guilers Handball : effectif divisé par 2 pour tenir compte des subventions des deux communes

Associations qui ont eu une subvention en 2017 mais qui ne sollicitent pas de subvention en 2018 (ou dossier non reçu à ce jour)																	
Club celtique	211,00	75	0,00	211,00	211,00						0		0		0	0,00	0,00
A.P.E Croas ar Pennoc	211,00	68	0,00	211,00	211,00						0		0		0	0,00	0,00
Guilers Equit'animation	211,00			211,00	211,00						0		0		0	0,00	0,00
Le Souvenir Français	211,00	46	62,50	273,50	211,00						0		0		0	0,00	0,00
Les Jamasics	211,00	9	0,00	211,00	211,00						0		0		0	0,00	0,00
Les Tchoupinous	211,00	13	0,00	211,00	211,00						0		0		0	0,00	0,00



Demandes de subventions exceptionnelles 2018

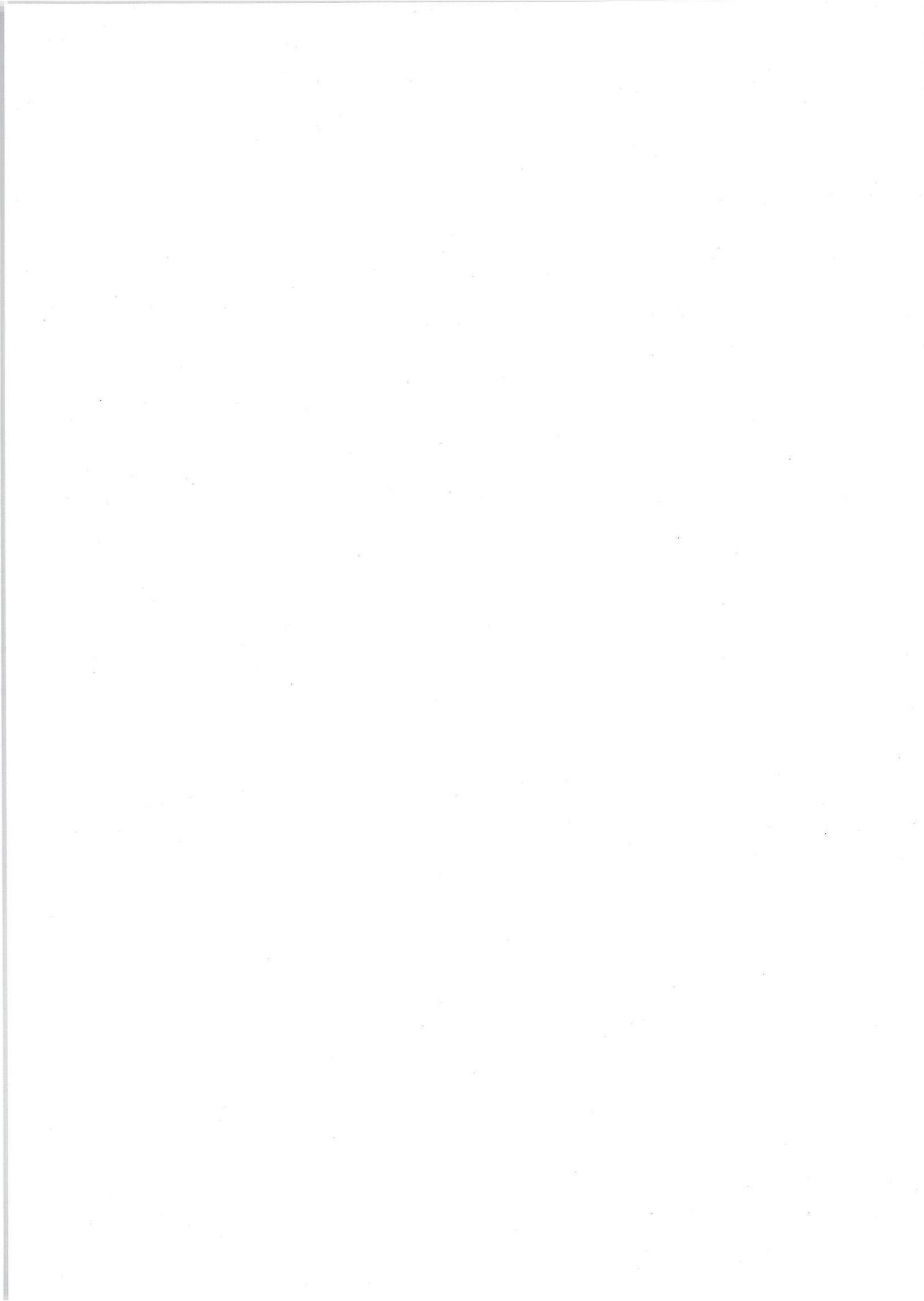
	Association	Objet	Montant demandé pour 2018	Proposition 2018
1	Guilers VTT Nature	La Chouette Guiliérienne - 24H VTT les 12 & 13 mai 2018 Championnats du Finistère FSGT le 25 mars 2018	2 000,00 € 1 000,00 €	2 500,00 €
2	Compagnie Singe Diesel	Aide au financement du deuxième festival de marionnettes "Les Mains en l'Air". Le festival sera de plus grande ampleur avec une programmation étalée sur 4 jours qui vise un très large public (néophytes, amateurs, familles, enfants, personnes hospitalisées...).	2 000,00 €	2 000,00 €
3	Guilers Equit'animations	Organisation avec le centre équestre des Championnats régionaux de Sauts d'obstacles pour poneys les 29, 30 avril et 1er mai 2018.	1 000,00 €	900,00 €
4	Association du vélodrome Brest Ponant Iroise	18 mars 2018 : 2ème manche Challenge départemental 14 avril 2018 : 1ère manche du challenge régional (épreuve sur trois manches rassemblant les départements bretons). 07 juillet 2018 : championnat de Bretagne de l'omnium toutes catégories.	200,00 €	100,00 €
5	Club d'athlétisme Guiliérien	Organisation des 9èmes foulées du diabète le 18 novembre 2018	2 000,00 €	1 000,00 €
6	Les Amis du vélo	Organisation des courses cyclistes 2018 : 35ème grand prix du Muguet le 1er mai 2018 35ème journée des jeunes le 16 septembre 2018	2 200,00 €	1 100,00 €
7	Ecole de Musique et de Danse	Soutien à la création d'une comédie musicale "Blues en blouse". Plus de 250 musiciens sur scène autour d'une création collective organisée par l'EMDG et l'école de musique de Plouzané.	800,00 €	300,00 €
8	Festival d'Armor (tournoi international de football agréé par la FIFA)	Organisation du 36ème festival d'Armor les 19/20 et 21 mai 2018 à Plougonvelin et les communes associées du Pays d'Iroise et de Brest	500,00 €	500,00 €
9	ADAO	Subvention de fonctionnement à l'association organisatrice des festivals Petite et Grande Marée	600,00 €	500,00 €
10	TEAM ESCAPE Raid des Alizées en faveur de l'association ESCAPE	Trois guiliériennes du club d'athlétisme de Guilers montent un dossier d'inscription pour participer au Raid les Alizées (Martinique) dans le but de récolter des fonds et de faire connaître l'association ESCAPE (recherche contre les cancers pédiatriques). Seules les 70 premières équipes à avoir récolté les 8900 € de frais d'inscription pourront participer en cas de non participation (budget non atteint dans les temps), la subvention sera reversée à l'association ESCAPE.	1 500,00 €	500,00 €
11	Brest 44	Reconstitution d'un camp US 39/45 sur le site du Fort de Penfeld du 10 au 13 mai avec la participation de plusieurs associations sur le thème "Guilers 2018, la commune rend hommage à ses héros".	2 500,00 €	2 000,00 €
TOTAL GENERAL			16 300,00 €	11 400,00 €

PROPOSITION DE VALIDATION DU PROJET SOCIAL

AXES ET OBJECTIFS	actions prévues	estimation du budget	Validation des objectifs/actions oui/non	participation ville	Réalisé 2017	Total réalisé 2017
AXE 1 : participation des habitants						
OBJECTIF 1 - Développer une plus grande identité territoriale, un sentiment d'appartenance à la commune						
1 - meilleure connaissance historique, culturelle de la commune	recherches historiques				119,91	
	mise en avant du patrimoine				3021,23	
	témoignages ...				3021,23	
	son et Lumière				15106,15	
	fête du printemps				0	
	journée des inscriptions	3 000,0 €	oui sur bilan	2000	898,4	23743,21
	Fête du fort de Penfeld				996,8	
	rallye pédestre de découverte de la commune				237,33	
	opération d'entretien et protection de l'environnement				118,86	
	fresques , décors				223,5	
OBJECTIF 2 -Favoriser l'épanouissement familial						
1 pratique d'une activité de loisirs récréative	activités hebdomadaires				230	
	spectacles				9063,69	
	animations ponctuelles				656	
	activités hebdomadaires	2 000 €	oui sur bilan	4000	223,5	13040,54
	rdv mensuels				171,6	
	soirées jeux				144,3	
	sortie familiale	2 000,00 €			2264,25	
	ptits loups et grands parents	200,00 €			287,2	
2 participation à un collectif ou préparation d'une action	1 expression d'idées, d'opinions, de besoins					
	questionnaires					
	groupe projet, commissions collectifs)					
3 prise en charge ou l'implication dans une action	concours Fête du Printemps, préparation d'une action	100,00 €	sur fonds propres	0	124,6	124,6
	responsable d'activité ou de commission/membre CA, commissions (projet)					
1- valoriser de manière bénévole les compétences , les savoirs des habitants	recensement des compétences, des savoirs des habitants (Guilers a du talent)					
	développement de nouvelles compétences (accompagnement, formation, premiers secours, ateliers équilibre)	500 €	sur fonds propres	0	747,6	747,6

		partage des savoirs (ateliers cuisine, jardins...)							
Objectif 5 Favoriser l'expression et développer l'esprit critique									
1 Travail de collecte de paroles		porteurs de paroles, questionnaires							
2 participation à des temps de préparations, de concertation		500,00 €		sur fonds propres		0		464	
3 organisation de temps de débat								464	
Objectif 6-Inclure certains publics à participer à la vie de la commune									
1 actions en direction des jeunes et des majeurs		500,00 €		oui sur bilan		500		594,41	
2 actions en direction et avec les nouveaux habitants									
3 actions en direction et avec les 25/40 ans									
sous total axe 1 hors actions nouvelles						38 714,36 €			
sous total axe1 participation mairie						6 500,00 €			
AXE 2 : Famille Enfance jeunesse									
OBJECTIF 1 – Proposer de nouvelles actions en direction des enfants, jeunes et en famille									
1 développement de nouvelles activités		astuces des dégourdis		1 500,00 €		oui sur bilan		1500	
2 implication dans les temps forts du centre		fête du printemps, son et Lumière, semaine du Goût						230	
3 proposition d'activités pratiquées en famille		cook'n co. sorties familiales ...						1090,25	
								252,66	
Objectif 2 poursuivre les actions de prévention et d'éducation à la santé									
1 formations proposées aux bénévoles et salariés		défi santé nutrition, estime de soi, atelier équilibre...		1 800,00 €		oui		2 600 €	
2 rencontres avec des professionnels de la santé		conférences ...						958	
3 représentation de pièces de théâtre		romain, neurofibromatose		800,00 €				750	
4 mis en place d'actions en direction d'un public jeune								233,78	
Objectif 3 être relais éducatif pour les familles									
1réunion d'information sur des sujets traitant de l'éducation								849,77	
2 soutien en matière d'accompagnement scolaire				2 000,00 €		oui sur bilan hors action nouvelles pas toutes actions		1 000 €	
aide de la prise en charge du temps de loisirs de l'enfant (rythmes scolaires)								Nouvelle action	
4 soutien des familles monoparentales ou en situation de rupture familiale								CCAS	
Objectif 4-Accueillir les jeunes ménages sur la commune									
1 information aux temps forts de la vie associative de Guilers		forum des associations, journées portes ouvertes		500,00 €		forum pris en charge par ville		100 €	
2 actions spécifiques d'accueil des nouveaux arrivants		livret d'accueil, présentation de services spécifiques type baby-sitting						669,4	
Objectif 5- Développer des actions de soutien en matière de garde d'enfants									
1 formation de jeunes		PSC1, petite enfance						430,8	
2 communication d'un fichier baby sitting				500 €		oui		500 €	
3 proposition d'action en direction de la petite Enfance accompagnée des grands parents		Pitis loup, ludothèque						154,4	
								143,6	
sous total axe 2								8 491,46 €	

sous total axe 2 participation mairie		5 700,00 €	
AXE 3 : Lien social			
OBJECTIF 1 – favoriser les rencontres, les échanges entre habitants			
1 pédagogie favorisant les rencontres et les échanges dans les activités	langues des signes, cook'n co, ateliers équilibre		126,97
2Poursuite d'actions et d'activités déjà engagées	langue des signes, marmillions, cook'n co, café des parents	900 €	oui pas en totalité
3 échanges de conseils, de savoir-faire	jardiniers, marmillions..	800 €	447
OBJECTIF 2 – Initier les projets collectifs			
1 mobilisation des habitants autour de projets communs	Kéroual, Guiliers a du talent, fête du printemps	1 000,00 €	oui sur bilan
2 accompagnement de projets collectifs	protection environnement, développement durable, réalisation de fresque et décors	1 000 €	3021,23
OBJECTIF3 - Développer de la solidarité de proximité et des liens de voisinage		249,2	3270,43
1 réseau de visites amicales à domicile		500,00 €	oui sur bilan
2 Covoiturage	marché de st renan	500 €	233,62
3 aide aux transport / déplacement	cinéma	554,9	41,17
Objectif 4-Proposer des animations de quartier ou extérieures à l'Agora			
1 rencontre entre habitants	Fête des voisins, animations en quartiers	500 €	oui sur bilan
2participations à des animations extérieures à l'Agora	Fort de penfeld, marché, résidence personnes âgées	500 €	284,91
OBJECTIF 5 - Mettre en place une démarche de développement durable			
1 actions de protection de l'environnement	débroussaillage, covoiturage,...	200,00 €	oui sur bilan
2 actions de recyclage	tri des déchets, guides composteurs, broyat, opération sapin	0	sur fonds propres
OBJECTIF6- Créer du lien entre générations		93,45	249,2
1temps d'animation et d'échanges	p'tits loups, raconte moi ton métier	600,00 €	oui
2 temps de rencontre	VAD, cafél...	600	844
3 accueil des résidents de l'IEHPAD, kerna sur des temps d'animation enfant	village Noël, semaine du Goût	600	32,31
Sous total axe 3		7 152,02 €	106
sous total axe 3 participation mairie		3 400,00 €	
AXE 4 : Solidarité			
OBJECTIF 1 – Favoriser l'inclusion des personnes rencontrant des difficultés économiques et/ou sociales			
1 Utiliser le fonds de solidarité pour une inscription à une activité		800,00 €	oui mais pas en totalité
2 proposer des activités, spectacles ou animations accessibles à tous	chapeau, gratuité des conférences	800 €	494
3 établir un contact avec ce public par le biais des partenaires sociaux de la commune			604,24
			ccas
			1098,24



OBJECTIF 2 -Proposer des actions d'insertions professionnelles

1 accueillir dans nos activités des stagiaires ou personnes en formation					689,67	
2 mettre en place des actions en direction des demandeurs d'emploi	1 500,00 €	oui sur bilan	1 500 €	322	2629,17	
3 favoriser l'acquisition de compétences professionnelles				1617,5		
visa internet, initiation aux langues						
OBJECTIF 3- Lutter contre l'isolement						
1 mettre en place des actions de lutte contre l'isolement					498,4	
2 intégrer des personnes isolées dans une activité, un projet	1 000 €	oui sur bilan	1 000 €	498,4	2614,3	
3 développer des actions adaptées au vieillissement de la population				1617,5		
transport, activités, spectacles						
VAD						
Service Vie associative						
1 proposer des formations					280,35	
2 accompagner, apporter des conseils en matière de vie associative (législation, montage de projet, création d'association)	2 000,00 €	oui pour partie	1 100 €	2400	2680,35	
3 développer une fonction ressource						
création de site, dispositif impact emploi						

OBJECTIF 5- Permettre aux personnes porteuses de handicap de participer aux activités de loisirs et à la vie de la commune

1 Intégrer des personnes porteuse de handicap de participer aux activités de loisirs et à la vie de la commune					140,17	
2 développer des services favorisant le développement de ce public	900,00 €	oui sur bilan	900	642	1069,37	
3 soutenir les familles concernées par des difficultés liées au handicap				287,2		
formation aide aux aidants, fichier baby sitting						
Sous total axe 4						
10 091,43 €						
sous total axe 4 participation mairie						
5 300,00 €						
TOTAL ACTIONS						
64 449,27 €						
TOTAL PARTICIPATIONS MAIRIE						
20 900,00 €						

LES ACTIONS NOUVELLES

PARTENARIAT POLE EMPLOI (convention) axe 4 objectif 2

Objectifs : offrir une offre de proximité aux demandeurs d'emploi et chefs d'entreprise, mettre en place des actions concertées, accompagner les professionnels et les bénévoles de l'Agora pour l'accueil et l'accompagnement des publics demandeurs d'emploi						
1 affichage spécifique						
2 Informer et orienter les personnes sur le service délivrés par pôle emploi						
3 création de fiches de liaison (chefs d'entreprise et demandeurs d'emplois)						
4 ateliers						
atelier de recherche d'emploi, utilisation de pôle-emploi, (fr...)						
rédaction de cv						
écriture de lettre de motivation						
	2 000,00 €		2 000 €		3 054,40	3054,4

utilisation du site pole-emploi.fr
estime de soi

Atelier multi médias à destination des jeunes de Guilers Axe 2 objectif 1

Objectifs : animer des ateliers "nouvelles technologies" autour d'un thème et d'un média pour des petites groupes de volontaires sur les temps périscolaires et/ou scolaires (en partenariat avec l'espace jeunesse)

1 créer du contenu multimédia et le publier sur blog dédié	actions sur les collèges et cybercommune	1 500 €	500 €	737,6	1534,4
2 éduquer et accompagner ce public dans les bons usages des nouvelles technologies				796,8	
CURIO-CITE Axe 1 objectif 6					
Objectifs : organisation de temps de rencontre pour les citoyens de Guilers sur des sujets divers (sociétaux, culturels, civiques) à partir de supports différents à chaque fois : conférences, montages audio-visuels, saynètes etc... Le but étant d'amener le plus de personnes possible à se réunir autour d'un sujet d'intérêt général pour échanger des points de vue, des interrogations, des essais de solutions à différents problèmes.					
conférences, projections, forums et panels		600 €	0 €	747,6	747,6

JARDINS SOLIDAIRES ET PARTAGES Axe 4

Objectifs : Constituer un groupe de volontaires fréquentant l'épicerie sociale pour cultiver un jardin mis à disposition par la mairie, impliquer les bénévoles "samedis des jardiniers" qui apporteront des conseils dans la gestion de cet espace, produire des fruits et des légumes qui seront mis à disposition de l'épicerie sociale, inciter à mettre en place un jardin partagé où ils pourraient cultiver leur propre production

1 mise en place de culture/entretien/écoles					
2 gestion avec les bénévoles/ccas/ST ville		200 €	100 €	0	0
3 animations en lien avec activités mensuelles du samedi matin					
4 jardins partagés					
5 actions avec école de Guilers					
COOK EN CO Axe 3 objectif 1					

Objectifs : favoriser la mixité du public et les relations intergénérationnelles, repérer les compétences individuelles et les valoriser, favoriser les échanges entre habitants, s'investir dans un projet collectif, intégrer les nouveaux habitants, intégrer les 25/40 ans. Cette activité permettra l'intégration des familles d'origine étrangère en mettant en valeur leurs savoirs-faires et leur compétence dans une ambiance conviviales et familiales.

1 mise en place d'ateliers cuisine					
2 Découvrir un nouveau pays, de nouvelles saveurs			400,00 €	1236,33	1236,33
3 animations en rapport avec le pays ou la région à destination des enfants		1 000 €		1236,33	

FORMATION AIDES AUX AIDANTS Axe 4 Objectif 3/ axe 3 objectif 6

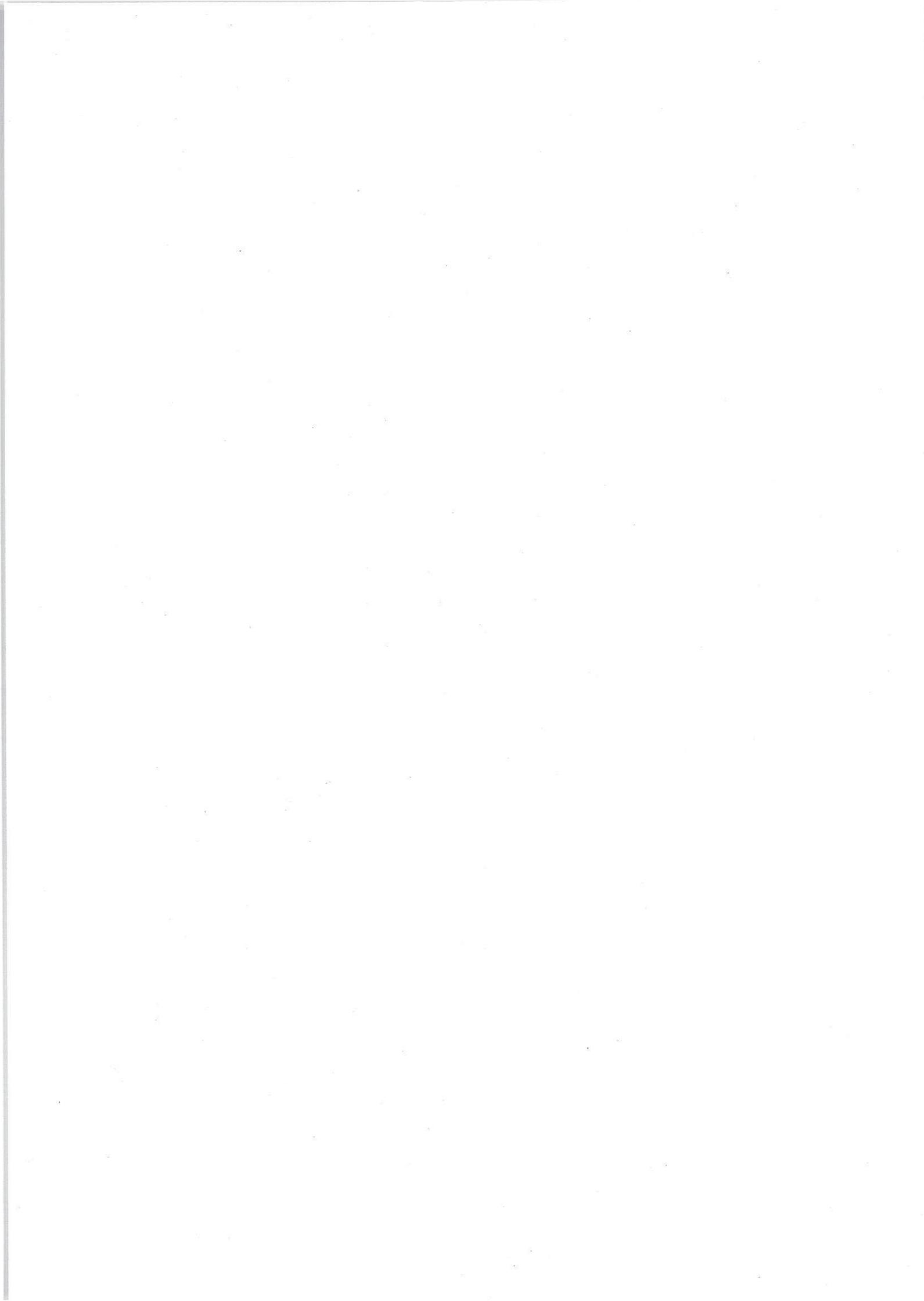
Objectifs : Former l'entourage de la personne dépendante dans la prise en charge au quotidien. Ce stage est proposé à la cellule familiale proche d'un enfant, d'un adolescent ou un adulte porteur d'un handicap moteur et, de ce fait, d'une perte d'autonomie

1 Repérer et informer sur la commune les familles concernées par cette formation					
2 cerner les attentes de ce public pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chacun		2 000 €		2 000 €	2292
3 acquérir des connaissances dans les techniques de maintenance					2292
4 adapter la formation aux spécificités de chaque domicile					

ATELIERS CUISINE AVEC L'EPICERIE SOCIALE axe 4 objectif 1

Objectifs : Apporter aux parents des connaissances culinaires, proposer aux enfants des animations ludiques autour du goût et des aliments, suggérer et accompagner la mise en place d'un atelier collectif réunissant des familles, créer des passerelles entre les activités cuisine de l'AGORA et les bénéficiaires de l'Épicerie sociale

1 mettre en place des animations "goûts et découverte des aliments"



2 Constituer un groupe intéressé par la mise en place d'un atelier cuisine	500 €	100 €	249,2	249,2
3 Créer des liens avec les autres familles fréquentant les activités de l'Agora				
VISITES AMICALES A DOMICILE Axe 3 objectifs 3 et 6				
Objectifs : réaliser un acte de solidarité, offrir un temps de loisir aux personnes isolées de Guilers afin de rompre la solitude				
1 création d'une charte VAD				
2 rencontre entre le bénévole et la personne visitée est mise en place par un coordonnateur du réseau				
3 Vérification par le coordonnateur de la motivation du bénévole et les aspirations de la personne à visiter et garantir le respect de l'application de la charte.	500 €	500 €	1495,2	1495,2
4 Mise en place d'un groupe de parole et une permanence (par alternance tous les mois) animées par une personne qui assure le soutien psychologique des bénévoles				
MAMIJO Axe 2 et 4				
Objectifs : section de conteurs auprès des structures dédiées aux personnes âgées et à destination d'un public plus jeune (prolongement tangible et bienveillant de l'activité culturelle de l'Agora):				
	300,00 €	100 €	0	0
Ludothèque Axe 2 objectif 5				
Objectifs : création d'un groupe d'habitant d'une ludothèque à l'Espace Enfance du centre social avec pour but de réunir les familles autour d'une activité ludique, inventer, créer et fabriquer des jeux, proposer un espace d'échange, de discussion sur des questions en lien avec la parentalité, développer des liens entre générations				
1 Etoffer et animer le groupe de parents volontaires pour mettre en place une ludothèque				
2 Créer des liens et aller à la rencontre des autres ludothèques	1 000 €	800 €	1395,48	1395,48
3 réfléchir au fonctionnement de cet espace				
VISA INTERNET Axe 4 objectif 2				
le visa internet est une aide d'une valeur de 100 euros, délivré par la région, aide ouverte à toute personne de plus de 17 ans désirant se former à internet. Objectifs : se former à l'utilisation de l'ordinateur, apprendre à se servir d'internet, obtenir le diplôme vis@internet				
	1 000 €	1 000 €	1394,4	1394,4
REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES et ANIMATIONS MULTIMEDIAS A LA MEDIATHEQUE AXE 2 objectif 1				
Intervention des bénévoles et salariés sur les temps périéducatifs et participation à la réflexion sur le projet éducatif territorial :				
animations en lien avec l'évolution de la Médiathèque avec l'intégration de nouvelles technologies	4 400 €	4 400 €	2485	2485
SOUS TOTAL ACTIONS NOUVELLES				
Participation mairie actions nouvelles				
		15 884,01 €		
		11 900,00 €		
TOTAL PROJETS				
		80 333,28 €		
TOTAL PARTICIPATION MAIRIE				
		32 800,00 €		

Fiche n° 1

**Subventions 2018
 Barème**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Proposition 2018
forfait de base	209,00	211,00	211,00	211,00	211,00	211,00	211,00
forfait adhérent 1 à 20 ans	11,50	12,00	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50
forfait adhérent 21 à 25 ans	11,50	12,00	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50

TABLEAU DES EFFECTIFS
SITUATION AU 1er MAI 2018

Conseil municipal du 19/04/18

Cat	GRADES	Temps de travail du poste	Pourvu	Non pourvu	
EMPLOIS TITULAIRES					
Filière administrative					
A	Directeur général des services (détachement)	35,0	35,0	0,0	
A	Attaché principal	35,0	35,0	0,0	
A	Attaché principal	35,0	0,0	35,0	en détachement sur le poste de DGS
B	Rédacteur principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
B	Rédacteur principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
B	Rédacteur principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	
B	Rédacteur	35,0	35,0	0,0	
B	Rédacteur	35,0		35,0	création au 1/5/18
B	Rédacteur	32,0	32,0	0,0	
B	Rédacteur	35,0		35,0	création au 1/5/18
B	Rédacteur principal 2ème classe	35,0		35,0	création au 1/5/18
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	28,0	0,0	28,0	
C	Adjoint administratif	28,0	28,0	0,0	
C	Adjoint administratif	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint administratif	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint administratif	35,0		35,0	
C	Adjoint administratif	35,0		35,0	création au 1/5/18
C	Adjoint administratif	28,0	28,0	0,0	
Filière technique					
C	Agent de maîtrise principal	35,0	35,0	0,0	
C	Agent de maîtrise principal	35,0	35,0	0,0	
C	Agent de maîtrise principal	35,0	35,0	0,0	
C	Agent de maîtrise	35,0	35,0	0,0	
C	Agent de maîtrise	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	33,0	33,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Agent de maîtrise	35,0		35,0	Création au 1/5/18
C	Adjoint technique principal 1ère classe	34,5	34,5	0,0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	24,0	24,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	13,0	13,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	31,0	31,0	0,0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	30,0	21,0	9,0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	30,5	30,5	0,0	
C	Adjoint technique	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint technique	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint technique	28,0	28,0	0,0	
C	Adjoint technique	17,5	17,5	0,0	
Filière culturelle					
B	Ass. conservation principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
B	Ass. conservation principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	28,0	28,0	0,0	
C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	28,0	28,0	0,0	
Filière médico-sociale					
C	A.T.S.E.M. principal 1ère classe	32,0	32,0	0,0	
C	A.T.S.E.M. principal 1ère classe	35,0	31,5	3,5	
C	A.T.S.E.M. principal 1ère classe	35,0	28,0	7,0	
C	A.T.S.E.M. principal 1ère classe	32,0	32,0	0,0	
C	Agent social principal 1ère classe	35,0	28,0	7,0	
C	Agent social principal 2ème classe	23,0	23,0	0,0	
Filière animation					
B	Animateur principal 1ère classe	35,0	35,0	0,0	
B	Animateur principal 2ème classe	35,0	28,0	7,0	
B	Animateur principal 2ème classe	35,0	35,0	0,0	
B	Animateur	35,0	0,0	35,0	
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	22,5	22,5	0,0	
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	35,0	28,0	7,0	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	34,0	34,0	0,0	
C	Adjoint d'animation	28,0	28,0	0,0	
C	Adjoint d'animation	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint d'animation	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint d'animation	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint d'animation	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint d'animation	35,0	35,0	0,0	
C	Adjoint d'animation	35,0	35,0	0,0	
EMPLOIS NON TITULAIRES sur emplois permanents					
	Collaborateur de cabinet	35,0	24,5	10,5	
	Chargé de mission	35,0	0,0	35,0	
	DST - Ingénieur	35,0	35,0	0,0	
	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	66,71	55,46	11,26	

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

***Projet de convention présenté au Conseil de métropole du
30/03/2018***

ENTRE

Les collectivités et structures suivantes désignées dans la présente convention par le terme « les collectivités partenaires » :

Brest métropole, représentée par François CUILLANDRE, Président,

La ville de BOHARS, représentée par Monsieur Armel GOURVIL, Maire de BOHARS,

La ville de BREST, représentée par Madame Bernadette ABIVEN, 1ère Adjointe au Maire de BREST,

La ville de GOUESNOU, représentée par Monsieur Stéphane ROUDAUT, Maire de GOUESNOU,

La ville de GUILERS, représentée par Monsieur Pierre OGOR, Maire de GUILERS,

La ville de GUIPAVAS, représentée par Monsieur Fabrice JACOB, Maire de GUIPAVAS,

La ville de PLOUGASTEL-DAOULAS, représentée par Monsieur Dominique CAP, Maire de PLOUGASTEL-DAOULAS,

La ville de PLOUZANE, représentée par Monsieur Bernard RIOUAL, Maire de PLOUZANE,

La ville du RELECQ-KERHUON, représentée par Monsieur Yohann NEDELEC, Maire du RELECQ-KERHUON ;

Le syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion des EHPAD des Rives de l'Elorn, représenté par Monsieur Yohann NEDELEC, Président,

Chaque représentant agissant en vertu d'une délibération de son conseil municipal, métropolitain ou comité syndical respectif,

D'UNE PART,

ET

Le Comité des Œuvres Sociales des « collectivités partenaires », dont le siège social est situé 62 rue de Glasgow à Brest, représenté par Madame Carole ZNAMENACE'K, agissant en qualité de Présidente.

D'AUTRE PART,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Les « collectivités partenaires » décident par l'établissement de la présente convention, de poursuivre le partenariat avec le Comité des Œuvres Sociales, association loi 1901, initié depuis des années.

Cette collaboration est conforme à la loi du 3 janvier 2001 qui, dans son article 25, précise que les collectivités territoriales peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agent.e.s à des organismes à but non lucratif ou à des associations.

Dans le respect de l'objet social du COS tel que décrit dans l'article 2 des statuts de l'association (annexe 1), «les collectivités partenaires » apportent leur concours pour atteindre les objectifs fixés dans l'article 1 et, plus particulièrement, mettre en œuvre les projets décrits dans l'article 2 de la présente convention.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION ET BENEFICIAIRES

1) Objet

« Les collectivités partenaires » souhaitent répondre le mieux possible aux besoins exprimés par leur personnel dans le cadre des orientations fixées par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 modifié par la loi de 2007 relative à la modernisation de la fonction publique. Celle-ci dessine les contours de l'action sociale qui vise « à améliorer les conditions de vie des agent.e.s publics et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

Ainsi « les collectivités partenaires » et le COS s'accordent sur les objectifs suivants :

- Améliorer les conditions de vie des agent.e.s et de leur famille
- Promouvoir l'accès des bénéficiaires à la culture et aux loisirs
- Favoriser la cohésion entre les agent.e.s
- Aider les agent.e.s à faire face à des situations difficiles
- Aider les agent.e.s à se prémunir face aux risques de la vie

Le COS s'engage par ailleurs à rechercher une complémentarité d'actions avec les structures intervenant dans le champ de son objet social.

2) Les bénéficiaires

Dans le cadre de la présente convention, l'action du COS s'exerce en direction des bénéficiaires précisés par l'article 2 des statuts de l'association.

3) Accueil et information des bénéficiaires

Le COS s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés afin que l'ensemble des bénéficiaires dispose de la plus large information sur les prestations délivrées et sur les conditions de bénéfice.

Pour ce faire, l'association développera, en collaboration avec « les collectivités partenaires », un projet d'amélioration de l'accessibilité de l'offre, notamment par voie dématérialisée, permettant d'optimiser et de réduire les coûts d'affranchissement et de reprographie.

ARTICLE 2 - PROJETS DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à poursuivre, conformément à son objet social et aux lois et règlements en vigueur, les projets suivants :

1) Fonds de secours

Le COS s'attachera à collaborer avec les services sociaux compétents. Il garantit de dédier une enveloppe budgétaire prévisionnelle d'au minimum 10 000 € pour le secours des agent.e.s.

2) Avance sur prime

Le COS pourra, après décision de son bureau, attribuer, sur demande du service social du travail de Brest métropole ou des « collectivités partenaires », des avances sur primes prévues dans le cadre des délibérations des « collectivités partenaires ». Le COS autorise en conséquence les collectivités employeurs à recouvrer les avances versées à ce titre.

3) Chèques Emploi Service Universel

Pour le personnel de Brest métropole, de GUILERS, de GUIPAVAS, du syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion des EHPAD des Rives de l'Elorn, de PLOUZANE, et du RELECQ KERHUON, la gestion des Chèques Emploi Service Universel (CESU), pour l'attribution de CESU aux agent.e.s au titre de la garde d'enfants de moins de 3 ans, est confiée au COS. Cette attribution sera effectuée selon les états transmis par la direction des ressources humaines de Brest métropole et des collectivités précitées, qui instruiront les dossiers de demande de CESU.

Les « collectivités partenaires » ci-dessus citées, procéderont au remboursement du montant des valeurs faciales et des frais de gestion payés par le COS à l'émetteur des Chèques Emploi Service Universel.

4) Chèques vacances

Par ailleurs, pour le personnel des « collectivités partenaires », la gestion des Chèques vacances est confiée au COS. Les « collectivités partenaires » procéderont au prélèvement sur le salaire du montant épargné par les agent.e.s. Les frais de gestion afférents aux chèques vacances et la bonification attribuée par le COS selon le quotient familial tel que défini par son Conseil d'Administration, sont pris en charge par le COS.

5) Culture

Le COS s'attachera à mettre en œuvre des actions visant à renforcer l'accès des agent.e.s à l'offre culturelle locale (communication - dépôt de billets – chèques culture – tarif CE auprès des structures locales...).

6) Arbre de Noël

Les enfants du personnel de Brest métropole concernés par l'Arbre de Noël bénéficient de chèques cadeaux et de billets d'entrée au spectacle organisé à l'Arena en décembre. Sur la base d'un fichier de bénéficiaires transmis par Brest métropole, le COS assurera la distribution des chèques cadeaux et des billets de spectacle. Brest métropole financera l'opération à l'euro près, suivant un cadre établi par Brest métropole.

ARTICLE 3 - MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR « LES COLLECTIVITES PARTENAIRES »

1) Subvention

Sur présentation des documents nécessaires et notamment du budget prévisionnel du COS, « les collectivités partenaires » apportent un financement qui peut évoluer chaque année.

Cette évolution de la subvention est décidée annuellement début septembre au moment de l'élaboration du budget primitif par les élus des « collectivités partenaires ».

Le montant individuel dû par chacune des collectivités bénéficiaires des prestations du COS correspond à la répartition de cette enveloppe globale au prorata des dépenses des comptes 64 constatées aux comptes administratifs N-2 des mêmes entités.

La subvention attribuée par « les collectivités partenaires » est affectée exclusivement aux objectifs définis à l'article 1 de la présente convention.

L'association s'interdit de l'utiliser à d'autres fins et notamment de reverser les fonds à d'autres associations, organismes ou sociétés, quelle qu'en soit la nature.

« Les collectivités partenaires » se réservent la possibilité de demander la restitution de tout ou partie des sommes qui ne seraient pas utilisées conformément à l'objet de la subvention.

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle peut être attribuée sur décision appartenant à chaque « collectivité partenaire » (exemples : élections du COS tous les trois ans, achat de logiciel, fêtes maritimes...) et sur production des pièces justificatives correspondantes.

2) Moyens de fonctionnement

Les services de Brest métropole apportent un appui au fonctionnement de l'association dans leurs domaines de compétence respectifs.

Brest métropole établit annuellement un récapitulatif de l'ensemble des coûts associés à ces services.

Le COS s'engage à optimiser ces dépenses comme mentionné à l'article 1.3 et présenté, annuellement, pour validation, à Brest métropole un prévisionnel relatif à ces dépenses. Brest métropole ne s'engagera annuellement qu'à hauteur de ces dépenses prévisionnelles dûment validées. Des demandes exceptionnelles pourront être étudiées en cours d'année.

Le COS est propriétaire de ses locaux situés 62 rue de Glasgow à Brest et, à ce titre, règle les impôts, frais de copropriété afférents ainsi que les fluides, dépenses d'entretien, etc.

3) Ressources humaines

Personnel mis à disposition

Pour mettre en œuvre son projet associatif, le COS mobilise des compétences à hauteur de 4 équivalents temps plein dans les domaines suivants : accueil, secrétariat, comptabilité. Pour ce faire, l'équipe du COS est composée de 4 agent.e.s dont 3 sont mis.e.s à disposition par Brest métropole.

Brest métropole et le COS sont cosignataires de la convention de mise à disposition de ces agent.e.s de Brest métropole auprès de l'association.

Participation du personnel aux activités du COS - Crédit d'heures

« Les collectivités partenaires » de la présente convention autorisent les agent.e.s élu.e.s au COS à prêter leur concours, en tant que de besoin, à la bonne réalisation des objectifs définis par l'article 1 de la présente convention.

Un contingent global de 2890 heures est octroyé au COS incluant le temps de présence du.de la Président.e du COS de 17 heures par semaine (884 heures), la participation des membres du bureau aux réunions hebdomadaires (156 heures bureau + 156 heures activités COS X 5 = 1560 heures et un crédit d'heures pour ses activités diverses (2890 – 1560 – 884 = 446 heures).

Ces crédits d'heures sont répartis nominativement par le COS entre les administrateurs et font l'objet d'une déclaration semestrielle à la direction des ressources humaines de la collectivité concernée.

Pour les Conseils d'administration, les administrateurs peuvent solliciter une autorisation d'absence auprès de leur responsable de service. Cette autorisation est accordée sous réserve des nécessités de service.

En ce qui concerne les agent.e.s de Brest métropole, les fiches de crédit d'heures nominatives et les bons d'autorisations d'absence sont établis semestriellement, sur la base des éléments transmis par le COS. Les fiches et bons d'heures sont retournés annuellement à la direction des ressources humaines de Brest métropole.

Les agent.e.s de Brest métropole, bénéficiaires d'heures de délégation au titre du COS et dont le temps de travail est géré sous KELIO saisissent dans le logiciel leurs absences (COS2 : pour les membres du bureau et du Conseil d'administration; INTE4 : intervention pour le COS - bons d'heures).

Dans le cadre des élections des représentant.e.s du personnel au COS, un crédit supplémentaire d'heures peut être accordé à titre exceptionnel et sur demande écrite du COS.

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa notification après transmission à Monsieur le Sous-préfet du Finistère. Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par reconduction tacite. Possibilité de non reconduction dans les trois mois précédant chaque échéance annuelle, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 - ASSURANCES

Le COS se couvrira des risques liés à son activité en souscrivant les assurances nécessaires. Les polices d'assurance seront communiquées pour information à Brest métropole.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS FINANCIERES, COMPTABLE ET EVALUATION DE L'ACTIVITE

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et à tenir une comptabilité rigoureuse. La structure budgétaire devra permettre d'identifier les publics concernés et les actions subventionnées par « les collectivités partenaires ».

Par ailleurs, elle s'engage à équilibrer chaque année ses charges et ses produits et à rechercher, par ses propres moyens, des recettes propres.

L'association devra, sous peine de sanctions et/ou de résiliation de la présente convention, transmettre à Brest métropole les documents cités dans le tableau ci-dessous.

DOCUMENTS	PERIODICITE ET DATE DE PRODUCTION	OBSERVATIONS
Statuts et règlement intérieur	A chaque modification 15 jours au plus tard après l'adoption	
Budget prévisionnel de l'année N+ 1 accompagné d'un rapport explicatif	Annuelle Avant le 31/12 de l'année N	
Bilan comptable et compte de résultat de l'année N ainsi que les états annexes	Annuelle Avant le 30/06 de l'année N+1	Le bilan et le compte de résultat doivent être certifiés par un commissaire aux comptes professionnel.
Bilan et rapport d'activité de l'année N	Annuelle Avant le 30/06 de l'année N+1	Ces documents mentionneront notamment pour chaque type d'activité, tel que défini à l'article 2, le nombre de bénéficiaires de chaque « collectivité partenaire », la participation versée par les bénéficiaires et le coût de revient pour le COS.

ARTICLE 7 - CONTROLE « DES COLLECTIVITES PARTENAIRES »

Sans préjudice des obligations définies à l'article 6 de la présente convention, l'association s'oblige à justifier à tout moment à la demande « des collectivités partenaires », de l'exécution des objectifs définis à l'article 1 et de l'utilisation des subventions et à faciliter son contrôle notamment par l'accès à tous documents administratifs et comptables.

Elle tiendra informée sans délai « les collectivités partenaires » de toutes les difficultés qu'elle pourrait rencontrer dans l'exécution de la présente convention et de toutes les modifications qui pourraient affecter ses statuts.

ARTICLE 8 - EVALUATION

Le COS présente, lors du premier Conseil d'Administration de l'année, aux collectivités partenaires signataires de la présente convention, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité de l'année N-1, et les orientations de l'année à venir. Ce document précisera par type d'activité développée par le COS :

- Leur fréquence,
- Le nombre de personnes concernées,
- La répartition du public, sa collectivité et son profil sociologique (femme/homme, âge, composition du foyer ...)
- Les différents tarifs.

ARTICLE 9 - SANCTIONS

En cas de non-respect par l'association de ses engagements et obligations ou en cas de retard dans la production des documents visés à l'article 6 ci avant, « les collectivités partenaires » se réservent le droit de remettre en cause le montant de la subvention ou d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 10 – MODIFICATIONS - RESILIATION

1) Modifications

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

2) Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment par « chaque collectivité partenaire » ou par le COS moyennant un préavis de trois mois.

En cas d'inexécution des clauses de la présente convention ou de carence grave de l'une ou l'autre des parties, il sera procédé à la résiliation de la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant un délai d'un mois.

Quel que soit le motif de résiliation de la présente convention, il ne sera dû aucune indemnité à ce titre.

A défaut, les litiges seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Sont annexés à la présente convention les documents suivants :

- Annexe 1 : Statuts du COS en date du 6 mai 2015
- Annexe 2 : Projet associatif du COS en date du 5 novembre 2015

Fait à Brest, le

Le Président de Brest métropole,
François CUILLANDRE

La première adjointe au Maire de Brest,
Bernadette ABIVEN,

La Présidente du COS
Carole ZNAMENACEK

Le Maire de BOHARS,
Armel GOURVIL

Le Maire de GOUESNOU,
Stéphane ROUDAUT

Le Maire de GUILERS,
Pierre OGOR

Le Maire de GUIPAVAS,
Fabrice JACOB

Le Maire de PLOUGASTEL-DAOULAS,
Dominique CAP

Le Maire de PLOUZANE,
Bernard RIOUAL

Le Maire du RELECQ-KERHUON,
Yohann NEDELEC

**Le Président du syndicat intercommunal à
vocation unique pour la gestion des EHPAD
des Rives de l'Elorn,**
Yohann NEDELEC